

Le sol est notre plus grande force

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

MONTREAL, 16 MARS 1933

CINQ SOUS LE NUMERO

La classification du beurre

Bonne mesure que propose l'honorable Godbout

On annonce que le ministre de l'Agriculture, l'hon. Adélard Godbout, présentera une mesure pour étendre la classification du beurre à tout le beurre destiné à la consommation locale. L'hon. ministre de l'Agriculture mérite des félicitations pour cette mesure qui ne peut qu'avoir le tort de ne pas aller assez loin.

Si nous n'avons pas souvent l'occasion de féliciter l'hon. Godbout, ce n'est pas notre faute; nous ne demanderions pas mieux que d'applaudir chaque semaine d'ici la fin de la session à d'autres mesures de nature à aider les cultivateurs aux prises avec les difficultés que le ministre ne doit pas ignorer. Et il y en a un bon nombre de ces mesures d'urgence qui devraient être adoptées sans retard pour aider, soulager, même sauver un grand nombre de cultivateurs de la ruine. Que le ministre de l'Agriculture s'applique à faire triompher ces mesures, à les faire accepter par ses collègues du cabinet, s'il veut que le passage d'un technicien au ministre de l'Agriculture profite comme il devrait à la classe agricole.

La classification du beurre, nous en sommes; elle devrait être rendue obligatoire dans toutes les fabriques de villes particulièrement. Avec la classification obligatoire, nos grandes et petites laiteries de Montréal, qui toutes fabriquent du beurre au détriment des producteurs de lait, seraient empêchées de mettre sur le marché du beurre non classifié, souvent de qualité inférieure, qui nuit considérablement à une plus forte consommation. S'il y avait eu la classification obligatoire, certaines laiteries de Montréal n'auraient pas pu, il y a quelques hivers passés, acheter des milliers de livres de mauvais beurre de la Nouvelle-Zélande, qui était baratté ici avec de la crème douce et revendu ensuite à la population de Montréal pour du beurre frais.

La fabrication du beurre dans les grandes villes, sauf pour empêcher la perdition de certaines quantités de lait et crème, est un non-sens au point de vue de l'intérêt agricole. Pourquoi, en effet, les cultivateurs enverraient-ils leur lait en ville pour le faire fabriquer en beurre puisqu'ils paient inutilement des frais de transport et le gros lait étant perdu pour eux, s'il ne l'est pas pour les laitiers qui savent bien, eux, l'utiliser à leur bénéfice.

Toute mesure de nature à enrayer cette plaie de la fabrication du beurre en trop grande quantité dans les villes est une mesure de nature à aider le producteur de lait. Les laiteries ayant actuellement intérêt dans cette fabrication, elles ont travaillé à s'assurer un gros surplus de lait, puisqu'elles ont toujours, à leur gré et jusqu'à l'exploitation, payé au prix de l'écoulement les quantités qu'elles ont voulu. Quand tout le beurre devra être classifié pour être mis en vente, les laitiers achèteront, de préférence des fabriques de campagne, le beurre dont elles pourront avoir besoin pour leurs clients. Quant à recevoir seulement le prix du beurre, les cultivateurs sont mieux d'envoyer leur lait à la fabrique locale et garder leurs sous-produits que de l'envoyer à Montréal.

Nous appuyons donc de tout cœur cette mesure de M. Godbout qui tend à généraliser la classification, sinon encore à la rendre obligatoire, car nous plaçons la classification obligatoire du beurre fabriqué et offert en vente dans les grandes villes, au nombre des principales mesures à adopter pour améliorer la situation des producteurs de lait. L'enquête fédérale sur le lait devra considérer aussi cet aspect du problème, et nous pouvons donc espérer que sur cette question de classification, Ottawa aura la plus complète coopération de notre ministre de l'Agriculture.

Un peu dans le même ordre d'idées, nous croyons que l'honorable Godbout est bien avisé aussi de nommer une Commission d'Industrie laitière au lieu de seulement un commissaire. Notre industrie laitière n'a pas progressé comme elle aurait dû ces dernières années et il n'y aura pas trop du travail de 3 ou 4 compétences pour corriger toutes les lacunes dans cet important domaine de notre agriculture.

Donat-C. NOISEUX

Credit d'urgence

Complément nécessaire au moratoire que le gouvernement veut accorder

Depuis plusieurs mois, nos lecteurs ont sans doute remarqué qu'au Bulletin des Agriculteurs nous nous sommes abstenus de discuter de la question de moratoire et de ce qui s'y rattache, et cela après avoir mené une vigoureuse campagne sur la même question, l'été dernier. La raison c'est que nous avons voulu laisser le champ libre à nos amis de l'Union catholique des Cultivateurs pour travailler à obtenir le tribunal d'équité pour lequel ils ont opté. Il n'a jamais été donné d'explication ni par M. Thomas Poulin, l'instigateur de cette demande, ni par personne de l'U.C.C., sur ce que devrait être ce tribunal d'équité. Nous avons cru ne pas pouvoir approuver la demande d'une chose dont les auteurs eux-mêmes pouvaient difficilement expliquer le fonctionnement.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement de Québec a l'intention de présenter une mesure pour protéger les propriétaires contre les créanciers trop avides et même sans cœur. De semaine en semaine les journaux nous ont rapporté les projets que le gouvernement était à étudier. M. D. C. Noiseux a signalé la semaine dernière l'anomalie d'une "Loi relative à l'exécution de jugement sur des créances hypothécaires dans les parties rurales de la province" et l'indici de cette semaine l'hon. premier ministre a donné de nouvelles précisions sur ce que son gouvernement a l'intention de faire pour les propriétaires des villes et des campagnes. C'était devant une délégation de la Ligue des propriétaires de Notre-Dame-de-Grâce, M. Bernard Bissonnette, une future étoile du parti libéral, était leur porte-parole et pour ce que nous rapportons de lui ailleurs, nous ne doutons pas que nos lecteurs voudront, comme nous, l'en féliciter.

Voici les précisions que l'hon. Alex. Taschereau a données sur le projet de loi qui sera présenté: Aucune action ne pourra être prise par un créancier contre un propriétaire pour le recouvrement d'un paiement dû sur capital à moins d'avoir donné au débiteur un avis de trente jours.

Durant ces trente jours, le débiteur pourra s'adresser à un juge de la Cour supérieure et demander un délai pour ses paiements dus sur capital. Ce délai ne pourra être accordé que si le débiteur a des conditions suivantes:

10—Que le propriétaire ait payé toutes les taxes dues sur sa propriété;

20—Qu'il ait aussi payé tous les intérêts dus sur son hypothèque;

30—Qu'il ait prouvé à la Cour qu'il est dans l'impossibilité de payer le paiement sur capital qu'il doit sur son hypothèque;

40—Que le créancier soit en assez bonne position pour attendre plus tard le recouvrement de son paiement sur capital.

Lorsque ces conditions seront remplies, a dit le premier ministre, la Cour supérieure aura le pouvoir de retarder les paiements sur emprunts hypothécaires jusqu'au 1er mai 1934. "Durant ce temps", a-t-il ajouté, "il y aura une autre session du parlement et, s'il y a un besoin d'aller plus loin en la matière, il sera pris en sérieuse considération."

Le premier ministre a aussi noté que ce délai ne sera accordé que sur les hypothèques contractées avant le 1er mars 1933.

Nous avions d'abord pensé de rapporter ce qui a été dit par M. Taschereau et de laisser ensuite les cultivateurs et ceux qu'ils paient pour les protéger faire les commentaires qu'ils s'imposent, mais nous ne pouvons pas laisser passer une mesure aussi importante sans en signaler les inconvénients. Nous nous sommes réjouis du titre du Canada annonçant "Un moratoire sur les hypothèques jusqu'en mai 1934", mais les détails rapportés plus haut par la Gazette ont diminué notre enthousiasme.

Ce projet est peut-être satisfaisant pour les propriétaires des villes, ce sont eux qui le savent, mais il ne rencontre pas les besoins des cultivateurs. Les gens des villes sont très actifs sur cette question, déjà plusieurs délégations ont été exposées au premier ministre et elle est discutée dans beaucoup de groupements à Montréal.

Avec M. Bernard Bissonnette nous craignons que les frais judiciaires soient élevés. Le premier ministre dit bien que cette cause sera sous forme de pétition, mais il faudra faire la preuve que le débiteur "est dans l'impossibilité de payer, prouver que le créancier est en mesure d'attendre, et tout ceci nécessite des témoins, des avocats et des frais. Le cultivateur n'aura pas le gros bout dans ce procès. Il aura certainement à en payer les frais, car il ne serait pas en mesure de le créancier qui réclame son dû ait à payer les frais d'un procès par lequel le débiteur obtient un faveur spéciale. Nous trouvons peu d'avantages à ce qu'un cultivateur s'expose à payer \$100 de frais de cour pour avoir du délai sur un paiement de peut-être \$100 ou même moins et que ce soit son à recommencer dès le mois de mai prochain.

M. Taschereau dit que les taxes et les intérêts devront être entièrement payés. Pour la majorité des cultivateurs, cette condition les privera du bénéfice du moratoire, car la plupart sont arriérés dans le paiement de leurs intérêts. Vaut autant dire qu'un tel moratoire ne vaudrait pratiquement rien pour la classe agricole, à moins qu'on n'y ajoute un crédit d'urgence qui pourra faciliter aux cultivateurs le paiement des taxes et intérêts, condition exigée par le plan Taschereau.

Nous ne voulons pas insister davantage pour aujourd'hui, nous signalons simplement ces inconvénients et de ceux qui prétendent vouloir leur aider.

On nous permettra de réitérer les demandes faites par le Bulletin des Agriculteurs pour venir en aide immédiatement aux cultivateurs.

Pourquoi un cultivateur, qui n'est pas capable de payer ce qu'il doit, à cause de circonstances incontrôlables, aurait-il à subir des frais judiciaires et les dépenses qu'occasionne une cause dans une ville, parfois éloignée où siège la Cour supérieure? Pourquoi ne pas faire comme les autres provinces et décréter simplement qu'avant de faire servir une action contre un débiteur, le propriétaire du moratoire devra en obtenir la permission d'un juge de la Cour supérieure? Il y aurait ainsi beaucoup moins de causes judiciaires à supporter, car le créancier ne se risquerait pas à faire faire des frais, s'il est obligé de les payer, s'il ne gagne pas son point. De cette façon, les frais seraient chargés au débiteur s'il ne mérite pas un moratoire, tel que dans le projet du gouvernement, et ils seraient chargés au moratoire si le débiteur mérite un moratoire.

Comme nous l'avons dit plus haut, le créancier y verrait deux fois avant de forcer son débiteur à aller en cour, et nous prétendons qu'ainsi le créancier et le débiteur auraient parfaitement justice. Si on veut favoriser les avocats, le projet soumis par M. Taschereau ne manquera de leur être utile, et nous oserions dire, probablement plus qu'aux cultivateurs.

Il y a une mesure d'urgence qui s'impose, et qui compléterait d'une manière satisfaisante le projet de M. Taschereau: c'est un crédit d'urgence aux cultivateurs. Le fédéral et le provincial devraient coopérer pour l'organisation de ce crédit. A plusieurs reprises déjà, nous avons suggéré aux dirigeants de l'U.C.C. de faire cette demande, et nous ignorons pourquoi on a préféré insister sur un crédit agricole par les caisses populaires.

Celles-ci pourraient facilement être l'organisation qui administrerait ce crédit d'urgence, et cela leur donnerait de l'expérience pour se lancer l'année prochaine dans l'organisation d'un crédit agricole général.

Il est dépensé presque autant par mois dans la province de Québec pour les secours directs aux ouvriers qu'il faudrait par année pour le crédit d'urgence dont les cultivateurs ont besoin. De plus, les secours directs sont un don qui ne sera jamais remboursé, tandis que le crédit d'urgence serait un crédit dont la plus grande partie serait remboursée. La perte ne serait pas beaucoup plus considérable que ce qu'il en coûte pour nourrir sous les secours directs les cultivateurs qui sont dans l'obligation de s'en aller dans les villes.

Il s'agit de prêter aux cultivateurs ce qui leur manque pour payer leurs intérêts. Ceci ne serait accordé qu'à ceux qui n'auraient été recommandés par un comité consultatif formé dans chaque paroisse. Ce ne serait que des petits prêts à chacun, et ils seraient enregistrés comme hypothèques dans la liste de celles déjà existantes. Il y aurait perte seulement dans les cas de ceux qui plus tard seront forcés d'abandonner leur terre. Nous sommes d'avis qu'une telle organisation ne demanderait pas plus qu'un million et demi à deux millions de dollars par année, et qu'il pourrait y avoir au maximum de \$200,000 à \$300,000 de perdu chaque année. Ne doit-on pas considérer comme insignifiant deux ou trois cent mille dollars pour assurer le maintien sur la terre des cultivateurs qui avec un peu d'aide pourraient plus

Faut-il ruraliser notre société?

Un vigoureux plaidoyer en faveur de l'association professionnelle

Nous continuons cette semaine la publication de la lettre de M. Firmin Lévesque à l'Action Catholique.

Dans cet article où l'ancien rédacteur du "Bulletin des Agriculteurs" et premier secrétaire de l'Union Catholique des Cultivateurs, exprime toute sa foi en l'union professionnelle, les cultivateurs et les dirigeants de l'U.C.C. trouveront tout un programme à réaliser pour donner à la classe agricole de cette province une association professionnelle solide et efficace comme l'avaient rêvée MM. Ponton et Létourneau, les premiers instigateurs de l'œuvre.

(suite du dernier numéro)

L'industrie porcine se rencontre aussi sur toutes les fermes de la province. Elle complète l'industrie laitière. Depuis la signature du traité anglo-canadien, le Canada a un marché, en Angleterre, pour 280,000,000 de livres de bacon par année. En profiteront-ils? Qui, si tous les cultivateurs adoptent le vrai type de bacon d'exportation et si on trouve un moyen de réduire le coût de production du porc. C'est encore une question de technique.

Outre ces deux industries qui forment le noyau de notre système d'exploitation, nous avons, dans la province, une douzaine de productions agricoles spéciales, dont l'apiculture, la pomologie, l'apiculture, l'industrie ovine, le tabac, la culture maraîchère comptent parmi les principales.

La culture maraîchère fait des progrès. Le Service de l'Horticulture a eu la bonne idée de la développer non seulement autour des villes, mais dans tous les centres visités par les touristes. Nous importons cependant encore beaucoup de légumes.

"Depuis vingt-cinq ans, écrit M. Albert Rioux, président de l'U.C.C., le régime alimentaire du monde a subi une transformation radicale dans le sens végétarien. Une enquête américaine récente nous révèle qu'il se consomme annuellement pour cinq milliards de fruits et légumes aux Etats-Unis, un moyen de \$50 par tête. La salade seule entre pour une somme de \$75,000,000 dans le menu américain."

Nos villes absorbent chaque année des quantités considérables de légumes. Le marché existe. La base des affaires (Rioux), c'est de chercher les marchés, les débouchés, et ensuite de produire. Nous n'avons pas assez cherché les marchés. Nous n'avons pas produit suffisamment. Aussi, nos villes importent-elles, annuellement, des milliers de wagons de tomates, de pommes de terre, de concombres, de céleri, de laitue, de choux, d'oignons, d'épinards, de melons, d'asperges, etc. Sans quelques exceptions, les jardiniers de l'île de Montréal manquent de technique et d'organisation. Ils sont devenus maraîchers par la force des choses. Ils alimentent tout bien que mal le marché Bonsecours alors que les étrangers alimentent les marchés en gros. De concert avec le service de l'Horticulture, l'association professionnelle aurait ici encore un gros travail à poursuivre.

Nous ne dirons rien des autres productions spéciales existantes (que les centres avicoles comme St-Félix de Valois se multiplient), ni de l'industrie des conserves (demandez sur le marché les marques de chez nous: Aviation, La Ferlandière, Fédérée, de Napierville, Rouville, Vallée du Richelieu, Boucherville, Madeleine, de Vercheres, Royale, Touriste, Ernest, Pesant, Mont-Rolland, Rougemont, Raymond, Rose-Marie, Blue Boy, St-Lawrence, etc.), ni de l'industrie domestique (voir le rapport de M. O. A. Bériau, rapport du ministre de l'Agriculture, 1932), qui sont en bonne voie de développement.

Améliorons, développons ce qui

L'article de

M. Létourneau

Il y avait, la semaine dernière, dans la première partie de la lettre de M. Létourneau, plusieurs fautes de transcription. Le premier paragraphe, entre autres, aurait dû être composé comme suit:

"Il faut ruraliser notre société. Pourquoi? Pour assurer notre avenir. Par quel moyen ruraliser notre société? Par le progrès de l'agriculture. La ruralisation permanente de notre société se fera par le progrès de l'agriculture ou elle ne se fera pas. Comment assurer le progrès de l'agriculture? Par l'association professionnelle."

Il est impossible de trouver quelque chose de moins coûteux pour venir en aide aux cultivateurs qu'un moratoire et un crédit d'urgence. Nous prions ceux qui y verraient des objections de nous les communiquer, et nous croyons pouvoir les assurer que nous en disposerons.

Le moment est sérieux et le remède est bien inoffensif comparé aux grands maux qu'il pourrait guérir. Que nos dirigeants en charge de l'autorité ne se contentent pas d'aller seulement à moitié chemin; qu'ils fassent tout leur devoir.

Oscar GATINEAU

existe, mais aussi inventons, créons. Il faut (Lucien Romier) perfectionner les produits, en inventer de nouveaux, chercher ce que désire le consommateur.

Il y aurait place dans la province pour plusieurs industries agricoles nouvelles. La Nouvelle-Ecosse a introduit chez elle l'industrie du cidre. En 1930 elle en a produit 12,000 gallons, en 1931, 100,000 gallons, en 1932, 200,000 gallons. Elle en a exporté quelques centaines de gallons aux Bermudes et elle a dégusté le reste elle-même. On peut fabriquer plusieurs sortes de cidre: du cidre doux renfermant 6 p.c. d'alcool, le plus populaire en Nouvelle-Ecosse, vendu là-bas par la Commission des Liqueurs, le cidre champagne contenant 12 p.c. d'alcool. M. M. B. Davis, du Service de l'Horticulture de la Ferme expérimentale d'Ottawa, est d'opinion que nous devrions organiser une telle industrie dans Québec. "Je suis d'avis, dit-il, à l'une des dernières réunions de la Société de Pomologie, qu'il vaudrait mieux mettre dans le pressoir à cidre une bonne partie des pommes qui viennent s'échouer dans les volures des colporteurs sur le marché, dévalorisées, celui-ci."

D'après le même rapport, la province de Québec possède certains avantages pour l'établissement d'une cidrerie, se trouvant au centre de plus fort public consommateur du Canada. Il ajoutait: "Une cidrerie de 100,000 gallons par année serait une unité économique profitable; je doute qu'une unité plus modeste puisse réussir."

Le marché existe. Pas besoin de descendre dans la foule pour l'apprendre. Comme en Nouvelle-Ecosse, les bouteilles ne moisiraient pas sur les tablettes de la Commission des Liqueurs. Les consommateurs demandent du cidre. Fabriquons-en.

"La Commission des Liqueurs de la province de Québec (de l'anglais Liquor Commission, naturellement) a vendu l'année dernière (1932), pour une vingtaine de millions de dollars d'alcools, vins, spiritueux. Les brasseries ont enregistré un chiffre de vente global de \$13,000,000 environ. Si l'on en juge par les rapports de certaines d'entre elles à leurs actionnaires, les fabricants d'eaux gazeuses ont bien vendu de leur côté pour une dizaine de millions de jus de pompe chargés et aromatisés. Au total \$43,000,000. Mettons \$40,000,000. Le quart au moins de cette somme tomberait dans le gousset de nos cultivateurs, si le gouvernement, en même temps qu'il institue la Commission des boissons, avait fait pour la culture de la pomme à cidre et l'installation de pressoirs coopératifs ce qu'il fit aux alentours de 1882 pour l'établissement de l'industrie laitière. Dans vingt comtés de notre province il y a des régions montagneuses impropres aux cultures extensives et où la pomme à cidre viendrait à merveille." (Olivier Asselin, Semaines Sociales du Canada, 1928).

Avec les cerises sauvages de leur pays, les Allemands ont fait une boisson nationale, le "kirsch", connu dans le monde entier. Or, les cerises sauvages (cerises à grappes et autres) abondent dans notre province.

"Dans la province de Québec, nous trouvons dernièrement M. G. Billault, chef de la Section de la culture maraîchère, au Service de l'Horticulture de Québec, ces cerises abondent presque partout et il serait bien en peine de vous dire les régions où il y en a le plus, aussi bien en plaine que sur les flancs de coteaux. Cependant, dans la région de Maskinongé, la cerise sauvage est beaucoup plus grosse qu'ailleurs."

Elle est aussi moins astringente. Il est facile, dans beaucoup d'endroits, d'en faire ramasser des quantités considérables à peu de frais. Je suis absolument convaincu que l'on peut faire ici un "kirsch" tout aussi bon que celui qui peut être importé."

Pourquoi ne pas fabriquer du KIRSCH? Les Américains, qui reprennent bientôt le temps perdu, absorbent toute la production. L'une des trente ou quarante recommandations de la Commission de l'Industrie laitière se lit comme suit:

"Elle (la Commission) est d'opinion que l'on devrait rechercher notamment de nouvelles utilisations du lait. Ceci n'est possible qu'à la condition qu'il existe, dans la province de Québec, un laboratoire du lait auquel serait attaché un personnel compétent, qui disposerait des moyens matériels nécessaires."

Dirigeons le phare de la recherche dans tous les domaines de l'agriculture et nous découvrirons sûrement de nouvelles industries qui feront tomber plus d'argent dans la poche de nos cultivateurs.

(Suite à la page 3)

Les unités sanitaires

Nos lecteurs trouveront ci-après des détails sur les unités sanitaires de notre province, détails fournis à M. Lafleur par M. David, le 9 février dernier, à l'Assemblée législative.

Comme nous avons assisté à plusieurs discussions sur cette question de nos unités sanitaires, à des congrès agricoles, l'automne dernier, nous avons cru intéresser nos lecteurs en publiant ces renseignements.

On constatera que nos unités sanitaires ont coûté durant le dernier exercice fiscal \$416,352.94, soit \$336,346.59 au gouvernement, et \$80,006.35 aux municipalités intéressées. Ceci fait une moyenne d'un peu plus de \$1,600.00 par unité sanitaire.

Ceci est de l'argent dans un temps de crise où nous manquons de beaucoup de choses absolument nécessaires. Nous ne contestons pas l'utilité de cette dépense, le soin de la santé est trop important, mais nous disons que si le gouvernement ne trouve pas d'ici peu le moyen de payer ce qu'il doit à un peu tout le monde, les unités sanitaires devraient être considérées comme moins importantes que l'assistance publique, l'aide aux colons et à l'agriculture, l'instruction, etc.

Il est une autre question cependant sur laquelle nous désirons insister. A différents congrès agricoles, nous avons entendu les cultivateurs dire qu'ils ne trouvaient pas de avantages extraordinaires à ce qu'une infirmière visite les écoles, fasse rapport aux parents de la santé de leurs enfants, leur signale les dents cariées, et s'il y a lieu, leur conseille de voir un médecin. Il faut alors un nouvel examen du médecin et des déboursés.

On dit que ce sont les dents cariées qui figurent le plus sur les rapports. Ceci n'est pas d'une grande importance, car les parents en sont ordinairement au courant. La ou l'unité sanitaire, plutôt son utilité, c'est à la clinique où chacun peut aller subir un examen médical pour certaines maladies. Nous nous demandons alors si le même argent distribué aux médecins de campagne ne rendrait pas immensément plus de services.

Oscar GATINEAU

Les unités sanitaires

Questions et réponses à l'Assemblée législative

M. Lafleur. — 1o Combien a coûté, au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 finissant le 30 juin 1932, chaque unité sanitaire: a) au gouvernement b) au comté ou groupe de comté où elle a été établie?

2o Depuis la date couverte par la réponse parue dans les journaux, de l'Assemblée législative, le 8 février 1932, combien d'unités sanitaires ont été établies dans la province?

3o Quand chacun d'elles a été établie?

4o De combien de membres se compose chacune de ces unités sanitaires et quel est le traitement de chacun d'eux?

Par l'honorable David:

1o a) Le gouvernement a versé pour le maintien de chacune des unités sanitaires dont les noms suivent les montants indiqués en regard de leurs noms:

Argenteuil	\$ 8,466.92
Beauce	8,592.71
Bonaventure	12,193.75
Champlain	1,396.49
Chât.-Lap.-Nap.	6,726.77
Chicoutimi	9,208.86
Gaspé-Est	13,950.21
Gaspé-Ouest	7,250.74
Joliette	7,009.49
Kam.-L'Islet	7,387.73
Labelle	12,025.63
Lac-St-Jean	7,127.63
L'Assommoir	7,200.00
L'Assommoir	1,376.67
Lévis	6,487.14
Lotbinière	5,184.32
Matane	12,255.41
Matapédia	9,386.12
Mégantic	3,716.43
Nicolet	9,812.26
Papineau	10,634.92
Rimouski	5,918.01
St-Hyacinthe-Rouville	6,803.65
St-Jean-Herville	8,276.51
St-Maurice	1,287.15
Témiscamingue	3,721.49
Témiscouata	9,413.78
Terrebonne	6,987.31

b) Les comtés ci-dessous ont versé, soit pour la contribution de l'année 1931-32, soit pour arriérés dus

Argenteuil	\$ 8,466.92
Beauce	8,592.71
Bonaventure	12,193.75
Champlain	1,396.49
Chât.-Lap.-Nap.	6,726.77
Chicoutimi	9,208.86
Gaspé-Est	13,950.21
Gaspé-Ouest	7,250.74
Joliette	7,009.49
Kam.-L'Islet	7,387.73
Labelle	12,025.63
Lac-St-Jean	7,127.63
L'Assommoir	7,200.00
L'Assommoir	1,376.67
Lévis	6,487.14
Lotbinière	5,184.32
Matane	12,255.41
Matapédia	9,386.12
Mégantic	3,716.43
Nicolet	9,812.26
Papineau	10,634.92
Rimouski	5,918.01
St-Hyacinthe-Rouville	6,803.65
St-Jean-Herville	8,276.51
St-Maurice	1,287.15
Témiscamingue	3,721.49
Témiscouata	9,413.78
Terrebonne	6,987.31

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. L'Assommoir: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. St-Maurice: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Terrebonne: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Val-de-la-Pérle: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Val-de-la-Pérle: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Val-de-la-Pérle: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Val-de-la-Pérle: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Val-de-la-Pérle: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Un inspecteur sanitaire, à \$1,500. Un secrétaire, à \$420. Val-de-la-Pérle: Un officier médical, à \$3,000 par année. Quatre infirmières, à \$1,200 chacune.

Ceci permettrait à un plus grand nombre de médecins de pratiquer en campagne, ce qui serait un grand avantage pour la santé publique. Au début de notre siècle, il y avait un médecin dans presque toutes les paroisses, et ceci était un avantage appréciable. Probablement à cause du ton de vie que les médecins, ou peut-être plutôt leurs épouses désirent, il n'y a plus de médecins dans un grand nombre de paroisses et les gens sont obligés d'en faire venir un souvent de 10 et 15 milles. On recourt ainsi moins souvent au médecin et l'hygiène en souffre.

Un plus grand nombre de médecins pourraient pratiquer en campagne, disions-nous, si on dépensait le même montant d'argent pour faire faire par les médecins locaux l'examen des écoles. L'examen médical se trouverait ainsi fait pour ceux qui ont besoin de soins, et cet examen annuel ou bisannuel par un médecin de famille serait autrement avantageux qu'un examen fait par une infirmière en attendant de trouver à se marier. Avec ce que coûtent actuellement les unités sanitaires, il y en aurait assez pour payer l'examen et les frais du médecin. Par un temps de crise comme celui que nous traversons, ce serait une économie appréciable pour les cultivateurs.

Les unités sanitaires sont un bien, mais nous considérons qu'elles seraient un plus grand bien si elles avaient été organisées autrement. Nous centralisons trop. Nous nous demandons si souvent nos législateurs n'ont pas surtout en vue la possibilité de procurer des positions aux amis. Cela nous coûte énormément à bien des points de vue.

Nous soumettons ces considérations à l'attention des lecteurs du Bulletin et nous invitons des unités sanitaires, à nous dire en tribune libre ce qu'ils en pensent. La discussion a été assez animée sur cette question, au dernier congrès de l'U.C.C. pour qu'il vaille la peine de l'étudier sérieusement de nouveau.

Oscar GATINEAU

Les unités sanitaires

Questions et réponses à l'Assemblée législative

M. Lafleur. — 1o Combien a coûté, au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 finissant le 30 juin 1932, chaque unité sanitaire: a) au gouvernement b) au comté ou groupe de comté où elle a été établie?

2o Depuis la date couverte par la réponse parue dans les journaux

TRIBUNE LIBRE

Le retour à la terre et les difficultés de l'agriculture

L'Ascension, 28 février 1933
Monsieur le Rédacteur,

De partout on reconnaît, comme remède à la crise, l'absolue nécessité du retour à la terre. Loin du bon sens cependant l'idée que ce mouvement pourra marcher; car avant de le mettre en marche, on a oublié d'enlever "la cause" de l'exode des campagnes vers les villes, qui existe toujours et qui, au lieu de disparaître, a encore une tendance à se propager.

On nous dit parfois que nos pères sont entrés dans la forêt avec un sac de farine et leur hache et ont fait de la colonisation. C'est vrai... mais à cette époque, la vie des villes était à peu près identique à celle des campagnes. En effet, on voyait dans les villes les tramways traînés par des chevaux; les rues, comme les logis et les magasins à rayons, étaient éclairés à l'huile, le service d'acquies ne fonctionnait pas partout et on voyait dans certains quartiers de Montréal des charroiseurs d'eau avec leurs tonnes, qui vendaient l'eau à une centaine de sous; les cabinets d'aisance étaient installés au fond des cours; les chambres de bains n'étaient pas connues; les travailleurs devaient travailler au moins 10 heures par jour, plusieurs travaillaient plus, et ceux qui ne travaillaient pas s'exposaient à crever.

Donc, le colon d'autrefois, après s'être construit une habitation modeste, si elle était propre, pouvait se trouver aussi bien que dans un logis de ville. Il ne trouvait pas étrange de se servir du cheval, c'était le seul moyen de locomotion. Et s'il devait se livrer à de durs labeurs, il trouvait par contre sa pleine liberté d'action en ce qui concerne la chasse, la pêche, et ne tombait pas sous le poids des taxes.

Aujourd'hui, les temps sont changés... Quel est le plus pauvre queux des villes, qui n'offre pas à sa famille plus de confort et de commodités que la plupart des bons cultivateurs qui peinent sur des terres depuis 20 ou 25 ans? Et pourtant ce dernier aurait aimé tout comme son frère de la ville à embellir sa demeure pour récompenser ses 14 ou 15 heures de travail par jour, à s'abonner au téléphone... à maintenir des assurances... à se servir de l'électricité, à faire instruire tous ses enfants, etc., etc., choses dont il doit se priver. A cause du capital qu'il doit forcément accumuler pour mener à bien son exploitation, le colon devra parfois s'imposer des privations que ne connaissent pas les citadins.

Que d'enfants en bas âge doivent parfois marcher 2 milles ou 2 1/2 milles dans la neige pour se rendre à l'école rurale! Combien d'instructions sont souvent manquées à cause de cela? Que de commodités, qu'il serait trop long d'énumérer, font défaut à la campagne, pendant que les villes offrent leur vie de luxe, de confort et de secours directs.

Il n'est pas surprenant sous ces conditions que la plupart des citadins ne veuillent pas vivre la vie d'habitant et ne consentent jamais à faire de la colonisation! On aura beau décrier partout l'esclavage des villes, prêcher l'indépendance du cultivateur, l'air pur des campagnes, les beautés de la nature, le chant des petits oiseaux, toutes ces choses ne comptent que pour des zéros, quand le cultivateur vient pour payer ses taxes ou autre chose, ce dernier tentera de trouver ailleurs une meilleure vie.

Plusieurs voient toute la solution de la crise dans le retour à la terre; cette solution cependant ne saurait être le remède au mal dont souffre présentement la classe agricole...

Avant de tenter de faire le retour à la terre à coup d'argent, il faut

nécessairement remédier aux difficultés de l'agriculture; sans quoi, on continuera de remplir le tonneau par le haut, pendant qu'il coulera aussi vite par le bas. Peu importe, le nombre de citadins qui reviennent à la campagne, il faut aussi le nombre de fils de cultivateurs et de gens des villages qui courent vers les villes pour chercher du travail et qui en trouvent presque toujours, alors qu'il y a tant de chômage!

Comment expliquer cela? Que feront les nouveaux colons? Alors que les vieux cultivateurs, qui sont sans doute aussi habiles qu'eux, qui ont de bons troupeaux, des bâtiments modernes, etc., ne peuvent arriver à boucler leur budget et dont 50 pour cent, paraît-il, ont besoin d'un tribunal d'équité pour se défendre de leurs créanciers.

Il faudra sans doute trouver pour l'agriculteur un moyen de produire autre chose que des vivres dont les marchés sont encombrés. Il faut, par exemple, de remplacer la gazoline par les produits des cultivateurs, comme il en a déjà été question. Ou bien revenons au cheval, afin de donner au cultivateur d'aujourd'hui au moins autant de marché qu'avait de ce côté-là le cultivateur d'autrefois. A quoi nous servirait de produire beaucoup, d'augmenter encore la surproduction si ensuite on ne peut pas vendre nos produits?

Il serait exagéré de croire que l'on pourra imposer à la classe agricole de revenir à toutes ces choses anciennes d'il y a 25 ou 30 ans, si les autres classes de la société continuent à vivre la vie de mollesse des temps modernes.

Voyons, par exemple, cet honorable sénateur qui prêchait dernièrement le retour à la terre, et osait lui-même préconiser la journée de six heures de travail, dans les mines, les manufactures, chez les artisans, parmi les ouvriers ordinaires.

Voyons, maintenant, le bill de l'hon. M. Arcand relatif à la limitation des heures de travail dans certaines industries, déposé ces jours-ci à la législature provinciale. Eh bien, si ces projets de loi se réalisent, quel est celui qui partira de la ville pour se faire colon et travailler à n'en plus finir, pour gagner peut-être moins?

Si nos gouvernements veulent réellement le retour à la terre, qu'ils travaillent d'abord à rendre l'agriculture rémunératrice à tous les points de vue, qu'ils combattent ensuite l'attrait qu'offrent les villes en donnant autant d'attraits que possible aux campagnes.

Ne pourrait-on pas, pour remédier au chômage, au lieu de secours directs, au lieu de travaux de toute sorte dans les villes qui ne sont pas de nécessité urgente, comme l'embellissement des parcs, construction d'édifices à logements, comme celui de la rue St-August, qui a coûté \$700,000, travaux de ce genre, au lieu de la province doit contribuer, faire des travaux plus nécessaires dans les campagnes?

Ne pourrait-on pas voir à l'électrification des campagnes, par exemple, tout en voyant au prix de l'installation à domicile qui devrait être assez raisonnable pour que les cultivateurs puissent s'en approcher.

En résumé, lorsque nos campagnes, comme autrefois, offrent à peu près autant d'avantages de vie que les villes, lorsque la possession d'une terre en culture sera reconnue comme une richesse, même par nos fils de cultivateurs, ceux des villes qui ont des aptitudes pour faire de bons colons, comme ceux qui ont encore un peu d'amour du sol, sans qu'on soit forcé de leur offrir avantages ici ou là, ils accepteront trop souvent pour faire en campagne un voyage au dépend du trésor public.

Moderie LEGAULT, cultivateur, L'Ascension, Co. Labelle

Nous avons assez de responsabilités sans celle-là

St-Damase, Cte St-Hyacinthe, 5 mars 1933.

Monsieur le Directeur,
Pour la deuxième fois je viens vous demander un petit espace dans votre Tribune libre, pour vous en défendre nos droits de cultivateurs.

Il y a à peu près trois semaines, je lisais dans mon journal favori, le *Courrier de St-Hyacinthe*, une petite note à propos de lumière sur les voitures à traction animale. Et ne voilà-t-il pas qu'aujourd'hui une autre note, qui a pour titre "Réflecteurs", dit: "C'est entendu et retenu, le gouvernement de la province ne veut pas de l'éclairage des véhicules à traction animale la nuit. Le gouvernement n'est tout de même pas pour imposer cet éclairage sous quelque forme que ce soit et risquer de perdre ainsi la moindre parcelle du vote rural."

Eh bien, moi et mes amis, nous n'avons que des remerciements à faire au gouvernement de ne pas passer cette loi, car il sait bien qu'un jour ou l'autre toute la responsabilité retombera sur le cultivateur. Eh bien, M. H. B., prenez les campagnes et allez voir tous les cultivateurs qui ont des automobiles, demandez-leurs s'ils sont pour que les voitures à traction animale aient toutes des lumières ou réflecteurs la nuit. Si vous en trouvez vingt-cinq pour cent qui en veulent, je serai l'homme le plus surpris.

Je suis à me demander pourquoi cette loi est tant désirée des gens qui ne sortent qu'en automobile. Est-ce pour pouvoir se dire: "Maintenant que les voitures sont obligées d'avoir des lumières, envoyons fort, 40 à 80 milles à l'heure la nuit, il n'y a pas d'agent de circulation sur les routes, et si on frappe quelques voitures, cela n'est rien, elles sont obligées d'avoir des réflecteurs ou des lumières?" Et si les gens en voiture sont frappés, les automobilistes diront: "Il n'y avait pas de réflecteurs", ou "La

lumière était éteinte". Et qui pourra dire si oui ou non c'est vrai, car le seul juge sera l'automobiliste, les lumières ou réflecteurs sont toujours placés en arrière de la voiture, du moins je le pense. On en rencontrera même d'assez peu scrupuleux pour ramasser réflecteurs, ou lumières et les faire disparaître afin d'amener le cultivateur à payer.

Cher Monsieur, n'allez pas croire que nous, les cultivateurs, nous ne tenons pas à notre vie autant que les gens des autres classes. Nous tenons aussi à notre bourse, car en ces temps de crise, s'il fallait qu'une telle loi soit adoptée, le cultivateur ne pourrait plus aller en voiture dans le chemin le soir, car il pourrait se dire: "Ce soir, en venant, j'aurai peut-être un compte à payer à un automobiliste, à cause de son imprudence". Nous avons assez de risques à courir sans en avoir un autre. On dirait qu'il y a un certain nombre de gens, quand ils sont en auto, que le chemin leur appartient; ils se fient de tout, font de la vitesse, et s'il y a un accident, font payer le cultivateur.

Je vais vous citer un cas qui est arrivé il y a trois ans dans ma paroisse de Saint-Damase. Une homme revenait de chercher ses vaches quand son chien partit après l'une d'elles qui prend le chemin. Un automobiliste arrive à toute vitesse, frappe la vache, lui casse les reins et endommage sa machine. Eh bien! mon cultivateur a été obligé de lui payer la vache et en plus de cette perte, il a payé les réparations de la machine. Est-ce raisonnable? Et c'était le soir, à 6 heures, dans le mois de juillet; il faisait très clair.

Un autre cas. L'été dernier, mon beau-frère revenait du village en voiture et son chien le suivait; au moment où il allait rencontrer une automobile, son chien traverse le chemin, l'auto passe dessus, le tue et la machine tombe dans le fossé. Ça coûte cinq piastres à mon beau-frère pour faire sortir la machine, sans compter que son chien est mort.

Monsieur H. B., ne trouvez-vous pas que nous, les cultivateurs, avons assez de risques à prendre sans vouloir nous imposer d'autres?

Je dois vous dire en passant que j'ai moi-même un auto et que je sors souvent le soir. Seulement, comme je tiens à ma vie et à celle des autres, je ne conduis pas trop vite, et chose certaine, lorsque je rencontre une machine, je prends le temps de voir s'il n'y a pas de voiture en avant.

Je termine en demandant à tous ceux qui sont de mon idée de bien vouloir m'appuyer.

Stanislas DESNOYERS, St-Damase, Co. St-Hyacinthe.

Insultes à l'agriculteur

Lac-au-Sables, 24 fév. 1933
Monsieur le Rédacteur,

S'il y avait un petit espace dans vos colonnes, Mes braves confrères en agriculture, sans doute que vous avez été indignés comme moi, des graves injures dont notre ami, le député de Rouville, M. L. Barré, a été victime la semaine dernière au parlement. On l'a ridiculisé, non pas comme conservateur, mais comme cultivateur, en disant que, pour tout voyage de renseignements, il n'avait toujours voyage que de sa maison à son écurie. Le blanc-bec qui parlait ainsi était benêt de tout cœur. Ils sont peu Rouville à parcourir toute la province de Québec pour fonder l'Union des Cultivateurs, et après qu'elle a été fondée, l'épiscopat l'a benti de tout cœur. Ils sont peu Rouville à aller en Chambre, eux qui ont tant d'ennuis.

En insultant Barré, l'on a insulté toute la classe agricole, et c'est à nous cultivateurs, de protester, il serait du devoir de nos journaux quotidiens de protester contre un gouvernement qui a assez peu d'éducation pour permettre d'insulter ainsi le grand défenseur de la classe agricole, et un homme aussi honorable. Tandis que temps-là on ne fait rien pour aider l'agriculture; pourtant on prône, en Chambre, et tous nos journaux quotidiens en dépendent de l'encre et du papier pour prôner que l'agriculture est honorable et la nécessité du retour à la terre. L'écriture sainte dit: Celui qui prêche et pratique ce qu'il prêche sera très grand, mais celui qui prêche et ne fait pas ce qu'il prêche sera très petit. Messieurs les Insulteurs de Barré, vous êtes bien petits en principes d'éducation; après cela vous viendrez dire aux parents cultivateurs de ne pas mépriser leur profession devant leurs enfants.

Si l'amour du sol est déraciné dans le cœur du jeune homme, ce ne seront pas les parents qui en seront les victimes mais c'est vous, parlementaires, professionnels, journaliers. C'est vous qui méprisez l'agriculture en méprisant l'agriculteur. Nos enfants lisent les journaux; ils voient tout ce mépris lancé à la face des cultivateurs. Les enfants de cultivateurs sont, comme tous les autres, animés de sentiments d'honneur. L'argent est un moyen très fort sur la vie humaine, mais l'honneur, c'est bien davantage et tant que vous mépriserez la profession agricole, la terre sera délaissée.

Heureusement que nous avons le *Bulletin des Agriculteurs*, pour 81 par année, nous avons l'hospitalité chez lui 12 mois, tandis que dans les autres journaux qui coûtent \$14.00 et plus, on nous refuse tout accès à leur journal. Avant longtemps, nous de la classe agricole, nous aurons l'honneur d'aller nous incliner devant le monument de feu J.-N. Ponton, le fondateur du *Bulletin* et de l'Union des Cultivateurs. Si le *Bulletin* connaît si bien les besoins de la classe agricole, c'est parce qu'il conçoit le cultivateur; il a toujours compris la nécessité de l'agriculture; il a longtemps qu'il a prêté le marasme actuel; et si on l'avait écouté, nous ne serions pas réduits à nous sommes aujourd'hui. Le *Bulletin* continue toujours à respecter et à considérer la classe agricole; il ne dit pas comme ces journaux, qu'un cultivateur en Chambre, manquant de compétence, ferait tort à l'agriculture. Il n'en manque pas dans les autres classes de la

société de députés, non seulement qui manquent de compétence, mais qui manquent même d'éducation et de savoir-vivre; plusieurs aussi n'ont pas même assez de bonne foi, et c'est pourquoi aujourd'hui on craint tant le communisme, et on a raison de le craindre parce que si l'on continue à molester la classe ouvrière et agricole on fera des ventres affamés, et ventre affamé fait faire bien du mal.

Qu'on cesse de négliger l'agriculture et d'insulter le cultivateur, comme on s'est permis d'insulter M. Barré en Chambre. A quoi bon vanter l'agriculture en paroles et la mépriser en actions!

Arthur MORISSETTE, cultivateur.

Trois réponses à M. Langelier

St-Bruno, Lac Saint-Jean 26 février 1933
Monsieur le Directeur,

Me serait-il possible d'avoir un petit espace dans votre Tribune libre pour répondre à notre ami, M. Georges Langelier?

Cher monsieur, en lisant mon journal comme toujours, car je n'y manque pas, j'ai rencontré votre opinion, et comme je voudrais être bref, je vais vous dire tout de suite la mienne. Tout d'abord, je vous dirai en souriant que je trouve un peu étrange que dans une paroisse qui se nomme Bon-Conseil, il se trouve de mauvais conseillers. Vous dites que si vous avez une qualité, c'est d'être franc. Vous devez en avoir bien d'autres, mais quant à être franc, vous l'êtes tellement que vous vous confessez publiquement. Vous devez savoir que s'il fallait se déconcerter à la première assemblée ratée, il y a longtemps que nous aurions jeté le manche après la cognée. N'avez-vous pas remarqué que les bonnes sociétés étaient toujours persécutées? Si les premiers apôtres avaient dit comme vous qu'ils étaient les premiers persécutés, ils n'auraient pas évangélisé les nations et la religion du Christ n'aurait pas pour notre salut. Cela étant dit toujours amicalement, je répondrai à vos suggestions.

1. "Pas de souscription: \$2.00 dans ma poche". Où avez-vous ces associations sans contribution, et à-t-il des associations professionnelles si bon marché? Si vous appartenez à l'Union depuis qu'il existe, vous devez savoir où votre gros \$2.00 va, je n'ai pas à vous le dire.

2. "Maître de dire votre idée et de faire autrement." Ce n'est pas tout à fait logique pour un homme franc.

3. "Oh! là c'est plus important. Est-ce que cela vous coûte plus cher si votre semblable bénéficie de votre dévouement? Et si par votre énergie vous contribuez à des loix bienfaisantes dont nous aurions tant besoin pour la classe agricole, ne seriez-vous pas le premier à en être fier et honoré?" Vous parlez, je dirai bien tout l'égoïsme dans nos sociétés et surtout chez nos conseillers pour vouloir en faire personnellement. Je ne doute pas que vous devez être un bon chrétien, vous citez les paroles de Notre-Seigneur: "Rendez à César ce qui est à César"; mais il dit aussi: "Rendez le bien pour le mal".

Eh bien! mon cher ami, je ne veux pas du tout vous froisser ni me croiser autorisé à vous donner des conseils, mais j'ajoute à l'adresse de tous mes concitoyens qui me l'ont: "Soyez donc forts dans l'union; comprenons donc nos intérêts les plus chers. Si nous étions au moins la majorité dans l'Union, ce serait toute la classe agricole qui parlerait par elle; et quand nos dirigeants seraient obligés de nous nommer, ils ne pourraient pas dire: "un certain groupe..." mais ce serait la volonté de la classe la plus pacifique qui n'a jamais demandé ni luxe ni richesse, mais l'humble faveur de garder ce coin de terre que nous avons défriché ou il reste quelque chose de nous-mêmes ou encore de notre ancêtre qui nous l'a légué. Nous voulons élever nos nombreux familles sur la terre saine de la campagne et non pas dans ces petites villes des villes, dans l'oisiveté et le chômage.

Il est bien pénible de constater ici dans notre beau Lac Saint-Jean, surmonné le grenier de la province, à quel point nos cultivateurs sont abattus, et de voir toutes les semaines des ventes par le sheriff, qui ne donnent rien aux créanciers et qui mettent des familles sur le pavé. C'est justement ce qu'il faut arrêter et il faut la force pour l'imposer.

Je vois que je m'éloigne de mon sujet. Je termine en disant à mon ami de ne pas trop m'en vouloir pour ma réplique et que je suis obligé de dire que son opinion contient de grandes vérités, mais comme il dit le proverbe: toute vérité n'est pas bonne à dire. Pour moi, je de me tenir un fervent d'Union, tout en étant un humble terrien et pauvre habitant.

Adolphe CLAVEAU
Cacouna, le 24 février 1933
M. Donat C. NOISEUX,

Le *Bulletin des Agriculteurs*, Montréal.

M. le Directeur,
Vous me permettez bien de répondre à notre ami, M. G. Langelier, dans son article intitulé: "Une opinion".

Tout d'abord l'endroit où M. Langelier demeure se nomme Bon-Conseil, mais ce nom ne cadre pas du tout avec ses idées, car c'en est une mauvaise qu'il a de vouloir s'éliminer comme membre de l'U.C.C., de même que c'est un mauvais conseil qu'il donne à ses amis.

Je rappellerai à M. Langelier le vieux dicton: "Sa première idée est toujours la meilleure". Or, je conseillerai à M. Langelier de revenir sur sa décision et de rester membre de l'Union.

Aussi dans ses dires, M. Langelier fait erreur.

1. — La souscription à l'U.C.C. est \$1.00 et \$1.00 par le journal.

2. — Lors même qu'il serait un membre de l'Union, il n'est pas absolument tenu d'aller aux assemblées régulièrement, pas plus qu'il est empêché de suivre ses jolies par après. Mais ce serait plus jolies, plus pratique et plus profitable d'aller

aux assemblées et de faire ce qu'il convient, ne serait-ce que pour le bon exemple.

3. — Au sujet des avantages que les cultivateurs retirent des gouvernements par l'Union, je dirai à M. Langelier, que si tous les cultivateurs se retiraient de l'U.C.C., elle n'existerait pas longtemps. Au reste admettons que les autres continueraient à le supporter, il ne serait pas juste, dans ce cas d'en retirer le profit et de laisser aux autres le soin de porter tout le fardeau à eux seuls.

4. — Ce n'est pas un moyen de nous protéger contre les intermédiaires, disons même les exploitations, que d'éliminer nos sources de compétition.

Et je crois avoir répondu d'une manière générale aux quatre considérants de M. Langelier, à qui je dirai, dans son intérêt comme dans celui de toute la classe qui le concerne: restez membre de l'U.C.C.

Au sujet du manque d'assistance aux assemblées, comme le rapporte M. Langelier, je déplore avec lui cette manière d'agir de nos agriculteurs. Aussi je suppose que c'est chez lui comme dans certains autres endroits, certains chefs qui devraient prendre les devants tirent l'arrière quand ils n'en profitent pas pour se faire du capital politique.

Tout de même, nos gens se montrent fort étranges dans cette attitude, et ceci dénote bien, comme on l'a dit, que notre classe manque beaucoup plus de science sociale que de science agricole.

J'ai lieu de croire, cependant, que M. Langelier conservera encore une bonne opinion de l'U.C.C. et gardera son siège à celle-ci, et qu'il en sera même un propagandiste à l'avenir.

En assurant M. Langelier de ma plus haute considération, malgré notre divergence d'opinion, je vous remercie, M. le Directeur, et je me salue.

Amicalement à vous,
J.-H.-U. MICHARD

St-Pie de Bagot, 27 février 1933
Monsieur le Directeur,

Pour répondre à M. Langelier, de Notre-Dame du Bon-Conseil, permettez-moi de lui dire qu'il n'a pas raison de dire, à cause qu'il n'est pas rendu de monde à son assemblée, je vais tourner le dos à l'Union.

Si notre voisin fait mal, sommes-nous obligés de faire pareil? Précher l'union, n'est-ce pas à un devoir humanitaire et social? Précher l'union, il me semble, c'est prendre part à la bêtise qui dit: "Bienheureux les pacifiques, car ils verront Dieu".

Combien de fois, dans la vie, avec la meilleure volonté et le plus d'efforts possible, nous n'aboutissons à rien? Est-ce à dire, pour cela que nous n'entreprendrions rien? Non. Il faut plus de courage et nous dire: "Improbis labor omnia vincit". Le travail assidu vient à bout de tout. Donnons l'exemple du bien.

Votre souscription de \$2.00, ce grand fantôme!!! Combien en ont payé? Les temps sont durs, il est vrai, il est vrai; mais combien ont de l'argent pour aller aux courses, aux vues, acheter cigares et cigarettes, et qui n'en ont pas pour travailler pour quelques oeuvres humanitaires et sociales.

Le divin Créateur a fait les animaux domestiques pour le service de l'homme, et sur ces animaux il y a des parasites qui vivent de leur sang. Aussi il y a des gens qui aiment à prendre l'ouvrage tout fait, des gens qui vont aux assemblées pour ne rien dire, mais en sont à peine sortis qu'ils se mettent à rire de ceux qui ont eu l'audace de parler et se mettent à les critiquer.

Plus d'une fois, M. Lalonde nous a expliqué, lorsqu'il était président général, qu'il a organisé des ventes de beurre et fromage par des enchères publiques et qu'ainsi l'U.C.C. avait réussi à annuler la différence de 1 cent, parfois 1 1/4 cent, que le fromage d'Ontario se vendait de plus que le nôtre. Quel est le cultivateur qui, dans l'été, ne vend pas 200 livres de fromage? Et si l'U.C.C. a fait vendre tout le fromage de Québec 1 cent à 1 1/4 cent plus cher qu'il se serait vendu sans les enchères publiques, est-ce que ça ne paie pas la contribution à l'U.C.C.? M. Langelier, vous êtes dans l'erreur quand vous dites que l'union n'a rien fait pour ses membres!

Si nous étions 50,000 ou 60,000 cultivateurs unis, combien de choses nous pourrions faire pour la classe agricole! Mais il faut le vouloir! Il faut de la persévérance! Il faut de l'union!

Quant au syndicat, maître d'en faire partie qui veut.

M. Langelier, vous êtes de la paroisse de Notre-Dame du Bon-Conseil, quelle bonne patronne vous avez? Si jamais vous voulez encore venir exprimer votre opinion dans un journal, demandez donc à votre bonne patronne qu'elle vous inspire des conseils plus sages et moins égoïstes.

Merci, et je me salue,
Napoléon SAINT-PIERRE, Secrétaire de l'U.C.C.

Moyens pour soulager les cultivateurs

St-Joseph d'Alma, Lac Saint-Jean 29 janvier 1933
Monsieur le Directeur,

Me donneriez-vous l'hospitalité dans votre Tribune libre pour suggérer de bonnes idées à nos ministres?

Je veux d'abord vous parler de la voirie. Nous, les cultivateurs, nous avons déjà eu les chemins à notre charge, et avant qu'ils soient gravés, ils étaient coûteux à entretenir, mais ce n'est pas à comparer avec ce qu'ils peuvent coûter aujourd'hui au peuple, avec ces grosses grattes qu'on traîne dans les chemins et ces gros tracteurs qui mangent une somme énorme par année, sans compter les gros camions qui charroient de la graille presque seulement pour entretenir ce qu'ils brisent, surtout quand ils charroient le printemps.

Pour ma part, je serais prêt à entretenir moi-même de front. Ce n'est pas à cause que je serais le moins surchargé car j'en aurais sept arpents pour ma part; mais

LE THÉ "SALADA"

MÉLANGE ORANGE PEKOE

'Tout frais des plantations'

pour protéger la classe agricole, je suis prêt à me dévouer pour l'entretenir. Puis j'ai fait un petit calcul. Dans la paroisse d'Alma, si on nous laissait l'entretien des chemins, comme nous étions avant le système de la voirie, l'argent que ça peut coûter pour diminuer nos taxes, celles-ci seraient à peu près toutes payées.

Je vais vous parler aussi de l'unité sanitaire et des agronomes. Puisque nous ne sommes plus capables de les supporter, on devrait les mettre de côté ou bien réduire leurs salaires. Pour les gardes-malades des unités sanitaires, on devrait réduire leur salaire à l'équivalent des filles qui s'engagent comme servantes. A peine elles peuvent avoir \$8.00 à \$10 par mois; ce n'est pas à comparer aux salaires des "nurses" qui, paraît-il, ont \$120 par mois, fournies de machines et leurs dépenses payées.

Un mot pour nos agronomes. Est-ce qu'ils sont plus intelligents que nous? Produisons-nous plus de produits que nous avons ces gens payés à gros salaires pour nous enseigner à bien cultiver? Est-ce que nous sommes beaucoup plus avancés, est-ce que nos revenus sont meilleurs? Un cultivateur intelligent n'a pas besoin de tant de bons conseils pour lui montrer à cultiver, à défricher et à fumer; et celui qui n'a pas le talent pour être un bon cultivateur, quand même ils lui donneraient encore plus de bons conseils, il ne fera pas mieux. La chose bien calculée, nous pourrions, en ce temps de crise, nous passer des "nurses" de l'unité sanitaire et aussi d'un bon nombre d'agronomes.

Si l'on prenait au moins ces moyens de soulager la classe agricole, ce qui ne coûterait pas un à la province, ce serait déjà quelque chose.

Un abonné,
L. LAPOINTE

A qui profite la réduction des droits de coupe de bois

Sainte-Thérèse, 19 février 1933
Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de prendre un petit espace dans votre Tribune libre; je suis un nouvel abonné à votre journal et c'est la première lettre que je vous envoie.

J'ai un reproche à faire à l'honorable premier ministre de Québec, et au ministre des terres et forêts. Au cours de l'été 1932, il s'est présenté un contrat de chantier dans le district du Lac Saint-Jean; c'était offert par la compagnie Consolidated Paper Corporation Ltd., et cela fit un écho un peu partout.

Chers lecteurs, comme d'habitude, tous les gros contracteurs ont envoyé chacun leur soumission; ce sont à peu près tous des gens qui ont la protection du gouvernement actuel. Et voici ce qui s'est passé: des contrats étaient donnés aux petits contracteurs par l'entremise des gros contracteurs, c'était sur le bord de la rivière qui porte le nom de la Rivière Lièvre. Comme vous savez que les années sont dures, que presque tous les principaux actionnaires de cette compagnie sont de grands amis du premier ministre, qu'il y en a même qui sont au parlement à ce qu'on dit, ils se sont dit entre eux: les pauvres "jobbers" ne sont pas bien fins, ils vont faire le bois bon marché cette année. On ne sait pas au juste le prix qu'ont reçu les gros contracteurs, mais ils ont sûrement pris un bon bénéfice sur les petits: les gros mangent toujours les petits. Nous avons fini par faire le bois pour presque rien; \$3.25 le cent billes. Les salaires des ouvriers ont été fixés à \$20 par mois. A la prochaine élection, il n'y a pas de doute qu'on vendra nous dire encore: nous avons baissé le coupe du bois de \$3.00 le mille pieds afin que les compagnies puissent faire leur exploitation et ainsi remédier au chômage. Finalement cet hiver, nous n'avons rien gagné. Comme nous étions sur la rivière aux Lièvres, d'habitude ce sont les jobbers qui prennent les lièvres, et cet hiver, c'est la Lièvre

qui a mangé les "jobbers". Ça peut paraître une histoire, mais c'est la vérité que je vous rapporte là.

Si nos ministres et leurs amis avaient un salaire de \$20 par mois, je crois qu'ils n'iraient pas en excursion à leurs clubs durant la belle saison, ils seraient plutôt obligés de quêter pour donner à manger à leur famille.

Je demande au premier ministre s'il croit que c'est juste de faire voyager une telle étendue de forêt comme cela s'est fait cet hiver au bénéfice seulement d'une compagnie et des gros contracteurs, tandis que la classe des pauvres travaillant de toutes leurs forces durant l'hiver pour se faire manger par ces gros messieurs qui se promènent ensuite sur les belles routes que le gouvernement leur a faites, ce qui est la ruine de notre province. En temps d'élection on nous crie: les chemins ne coûtent pas cher; toutes les routes nationales sont entretenues par le gouvernement. Nos gouvernements et leurs amis se disent entre eux: on taxera les habitants, tandis que nous leur ferons accroître que la classe agricole est prospère dans la province de Québec.

Je termine pour cette fois, car je ne voudrais pas être trop long. J'espère, M. le Directeur, que vous publierez ma lettre dans votre journal, car je le reçois chaque semaine et je le considère beaucoup.

Bien à vous,
T. B.

Donnez l'exemple, messieurs!

L'Ange-Gardien (Rouville), 16 février 1933,
Le *Bulletin des Agriculteurs*, Montréal.

Monsieur le Directeur,

Depuis un an je lis avec attention votre bon et intéressant journal, et pour la première fois je viens vous demander de m'accorder quelques lignes dans votre Tribune libre. Malgré ma faible instruction, je me sens le courage de prêter main-forte à tous mes compatriotes, mes amis les cultivateurs, aussi à Madame B. V. et autres qui avec courage et dévouement veulent défendre leur cause avec justice. Je le répète, "avec justice", car elles expliquent leurs raisons telles qu'elles sont et non pas avec des discours qui n'ont ni rime ni bon sens, comme je font certains messieurs.

M. le notaire Filiatrault veut que la classe agricole retourne au temps de nos ancêtres; c'est parler pour ne rien dire. Commencez, vous, messieurs les professionnels, vous, les gros salaires; retournez au temps de vos ancêtres et je vous assure que la classe agricole suivra bien. Les cultivateurs qui ont voulu se donner un peu plus de confort, c'est votre exemple qu'ils ont suivi et de loin encore.

Mais qu'on ne se fasse pas d'illusion. Ces messieurs garderaient leurs gros salaires comme dans la

(Suite à la page quatre)

En écrivant à nos annonceurs — mentionnez le "Bulletin"

SOULAGE ECORCHURES CLOUS pendant que le cheval travaille

Merveilleux antipneumat

Nouvelles des marchés

Marché des bestiaux

Semaine finissant le 14 mars 1933:
voulait se relever des bas prix ou vouloir se relever des bas prix ou il paraissait enlaid. Le marché des porcs est particulièrement intéressant. Dans l'espace de trois semaines, il est passé de \$3.75 à \$5.50 et même \$5.70 qui a été le prix d'environ 70 porcs mardi après-midi. Sur les deux marchés de Montréal, il a été vendu durant la semaine 1933 bêtes à cornes, 2753 bêtes à cornes, 3467 porcs et 421 moutons.
Le prix des bêtes à cornes s'est un peu amélioré, mais si celui des veaux a pu se maintenir, on peut s'attendre à une baisse prochaine. Il a été exporté durant la semaine 376 bêtes à cornes.
Les jeunes agneaux du printemps ont été vendus de \$5 à \$9 chacun, les vaches pour les conserves de \$1.25 à \$1.50 et les vaches à lait de \$2.5 à \$4.5.
On trouvera le détail des prix dans les "nouvelles des prix" ci-dessous.

Oeufs

SEMAINE FINISSANT LE 14 MARS 1933

Le marché des oeufs est très variable, comme il l'est ordinairement à ce temps-ci de l'année. Les prix changent presque tous les jours, mais ils se maintiennent élevés au-delà des espérances. Le fait le plus saillant, c'est que les prix sont aussi élevés dans l'Ouest que dans l'Est. Il a été expédié la semaine dernière trois wagons d'oeufs d'Ontario sur Winnipeg; c'est la première fois depuis bien des années qu'il se fait des expéditions de l'Est sur l'Ouest. On fait rapport qu'outre ces trois wagons, il a été expédié un wagon d'oeufs de l'Ontario sur Terre-Neuve. Ces expéditions ont débarrassé Toronto de son surplus et ont probablement eu un bon effet sur le marché de Montréal où il aurait été expédié.
La température exerce aussi une certaine influence sur le marché des oeufs. Le froid et les tempêtes causent toujours une hausse et le chaud temps une baisse.
Les arrivages ont été très abon-

dant durant la semaine. Il est arrivé 9086 caisses, comparativement à 5512 la semaine précédente, et 9631 durant les mêmes jours l'année dernière. Les arrivages d'oeufs frais viennent surtout de l'Ontario et du Québec. Les oeufs seconds sont en assez bonne demande, et cela est une bonne chose car l'incubation étant à s'organiser, cela augmentera la proportion d'oeufs seconds sur le marché.
Voici les prix payés par les commerçants pour les oeufs non triés, caisses retournées: 22-23; premiers, 20-22; extras de poulettes, 19-20. Les expéditions d'oeufs triés de l'Ontario sont payées environ deux cents plus cher.
Les prix de gros aux détaillants sont les suivants: extras, 27; premiers, 25-26; extras de poulettes, 25; seconds, 23-24. On demande un sou par douzaine de plus pour les oeufs en caissons.
Voici maintenant les prix aux consommateurs: extras, 29-35; premiers, 26-30; extras de poulettes, 25-29.

Classification des bestiaux à Montréal et Toronto

Semaine finissant le 9 mars 1933.
VEAUX
Bons. — Prix moyen à Montréal, \$6.75; nombre de têtes, à Montréal, 123, Toronto, 909.
Moyens: \$5.00; nombre de têtes à Montréal, 2,078; Toronto 626.
Communs: \$1.75; nombre de têtes à Montréal, 71.
Total de têtes à Montréal, 2,272; Toronto, 1,535.

AGNEAUX

Choix: prix moyen à Montréal, \$7.00; nombre de têtes à Montréal, 28, Toronto, 1,853.
Lourds: \$5.25; nombre de têtes à Montréal, 7; Toronto 54.
Communs: \$5.25; nombre de têtes à Montréal, 13; Toronto 106.
Béliers: \$5.25; nombre de têtes à Montréal 63.
Total de têtes à Montréal, 111; Toronto, 2,013.

PORCS

Sélects, prime: prix moyen à Montréal par tête: \$1.00; total de têtes à Montréal, 197; Toronto, 985.
A bacon: \$4.65; nombre de têtes à Montréal, 1,013; Toronto, 2,406.
De boucherie: \$4.65; nombre de têtes à Montréal, 1,618; Toronto 375.
Lourds: \$4.65; nombre de têtes à Montréal, 104; Toronto, 31.
Légers et d'engrais: \$4.65; nombre de têtes à Montréal: 634; Toronto, 106.
Total de têtes à Montréal, 3,360; Toronto, 3,903.

Faut-il...

(Suite de la 1ère page)

L'agriculture est commercialisée. L'échange est nécessaire tout ce qui lui fait. Or, le cultivateur ne produit plus tout ce qu'il lui faut. Le travail s'est divisé. C'est un fait naturel. "La division du travail, dit Pierre Reboud, est une loi qui s'impose à toute activité humaine, quel que soit le domaine où elle s'exerce." Le cultivateur travaille pour la ville et la ville travaille pour le cultivateur. Il garde sans doute pour lui-même une part de ses produits. Il s'efforce autant que possible de diminuer ses achats, mais il subit la loi commune de l'échange. Si on cherchait un peu, on découvrirait pas une relation entre l'envahissement de nos marchés par l'étranger et notre économie agricole pendant trop longtemps individuelle. Produire pour soi d'abord, très bien; mais produire pour soi seulement, faillite, exode rural. Beaucoup de bonnes choses à vendre (dont le consommateur a besoin), produites le moins cherement possible au moyen d'une bonne technique, et d'une bonne organisation, voient ce qu'il faut. Autrement, pas moyen de payer ses comptes (le cultivateur aura toujours quelque chose à acheter: matières premières, etc.), pas moyen de payer ses taxes (elles sont élevées), pas moyen de payer les intérêts sur ses emprunts, pas moyen d'alléger le fardeau des hypothèques; autrement, les conditions économiques étant ce qu'elles sont, faillite.

Poser la question de la vente, c'est poser celle de la coopération agricole. L'agriculture de Québec a besoin d'une grande coopération générale et de coopératives spéciales. Nous entendons par coopération générale, une coopérative qui, d'une part, ramasse, classifie, met sur le marché les produits généraux de la ferme, qui, d'autre part, en groupant les commandes, vend aux cultivateurs, les matières premières dont il a besoin pour son exploitation. Une telle coopérative ne peut être autre chose qu'une fédération de coopératives locales.

Nous avons dans la province de Québec deux noyaux de coopération générale de vente et d'achat: le Comptoir coopératif de l'U.C.C. et la Coopérative fédérée. Les coopératives locales du premier (syndicats coopératifs) s'appuient sur la loi des Syndicats locaux et les coopératives locales de la seconde s'appuient sur la loi des Coopératives agricoles, deux bonnes lois rendant les cultivateurs absolument maîtres de leur affaire. Le syndicat coopératif n'exige pas autant de capital que la coopérative locale. Nous ne discuterons pas ce point. Nous nous bornerons à dire que le syndicat coopératif est plus avantageux dans les endroits où il ne faut pas beaucoup de capital et que la coopérative est plus avantageuse quand il faut plus de capital. Nous ajouterons que, pour commencer, dans les paroisses modestes, surtout, le syndicat est supérieur à la coopérative. Il faut s'adapter au milieu. Commencer modestement et se développer avec le temps vaut mieux que de ne pas commencer du tout.

Nous avons donc deux noyaux de coopération générale. Nous ne nous attardons pas à raconter leur histoire. Nous déclarons immédiatement que ces deux noyaux doivent se fonder en un seul. Les cultivateurs ne peuvent se faire concurrence. Ce n'est pas l'association professionnelle des cultivateurs, c'est-à-dire l'U.C.C., qui doit se fonder avec la Coopérative fédérée, ce ne sont pas les syndicats du Comptoir coopératif de l'U.C.C. qui doivent se fonder avec les coopératives locales de la Coopérative fédérée; c'est la Coopérative coopérative et la Coopérative fédérée qui doivent s'entendre pour former une seule coopérative centrale dont les membres seraient, suivant le milieu, des syndicats locaux ou des coopératives locales, traités de la même façon. Il ne resterait plus ensuite qu'à multiplier et qu'à développer ces coopératives locales, syndicats ou coopératives.

C.C.C., comme tu réglerais vite le cas, tu comptais 100,000 membres! Comme les cultivateurs seraient heureux de dire cette puissante coopérative générale d'achat et de vente, qui a des ramifications dans toutes les paroisses de la province, c'est notre organisme commercial coopératif, qui ramasse, classifie, vend nos produits, qui nous livre presque au prix coûtant, ce dont nous avons besoin, qui fait tomber de l'argent dans nos poches!

M. J. F. Desmarais, gérant de la Coopérative fédérée, M. Albert Rioux, président de l'U.C.C., hommes intelligents, qui vous dépensez sans compter pour les cultivateurs, bâtissez cet organisme et vous aurez mérité de l'Agriculture!

Les cultivateurs ont aussi besoin de coopératives spéciales de vente. Il y en a déjà plusieurs dans notre province dont la principale est la coopérative des planteurs de tabac de la vallée d'Yamaska. Chaque spécialité agricole importante devrait avoir sa coopérative de vente.

Les cultivateurs ont aussi besoin de coopératives spéciales de vente. Il y en a déjà plusieurs dans notre province dont la principale est la coopérative des planteurs de tabac de la vallée d'Yamaska. Chaque spécialité agricole importante devrait avoir sa coopérative de vente.

Les cultivateurs ont aussi besoin de coopératives spéciales de vente. Il y en a déjà plusieurs dans notre province dont la principale est la coopérative des planteurs de tabac de la vallée d'Yamaska. Chaque spécialité agricole importante devrait avoir sa coopérative de vente.

Nous avons parlé plus haut de la culture maraîchère. Pas de développement possible dans cette culture sans une coopérative pourvue d'entrepôts pour classer les légumes destinés au marché et de fabriques pour mettre les surplus en conserves.
Il y a du travail de fait dans ce domaine. Là aussi, ça marche, mais comme ça marcherait plus vite, si nous avions une association professionnelle de 100,000 membres pour convaincre et entraîner tout le monde.
L'U.C.C. la tâche l'attend!

Parlant des concours d'exploitation rationnelle des fermes (rapport du ministre de l'Agriculture, 1932), M. Henri-C. Bois fait la remarque suivante:
"Nous avons en mains des preuves irréfutables que 95 p.c. de nos concurrents qui se sont imposés les sacrifices d'une dépense annuelle de \$100.00 à \$150.00 depuis trois ou quatre ans ont vu, à leur grande satisfaction, doubler le rendement de leur exploitation."

Si la technique est la condition sine qua non du progrès, il faut, pour l'appliquer, un peu d'argent. Une foule de cultivateurs ont eu ce qu'il faut. Des milliers ne l'ont pas. Le crédit agricole s'impose.

"L'exploitation moderne, écrivait récemment M. Albert Rioux (Le Devoir), a besoin de plus de capitaux qu'autrefois. L'agriculteur cultive surtout pour le marché; mais l'argent circule moins vite sur la ferme que dans le commerce ou l'industrie. L'exploitant qui emploie beaucoup d'engrais chimiques et des semences au printemps, doit attendre que sa récolte soit vendue pour entrer dans ses fonds.... Le cultivateur qui fait des déboursés considérables pour monter un troupeau laitier ou organiser l'élevage de race pure, ne peut retirer des profits qu'après plusieurs années d'efforts persévérants.... Sans crédit agricole à longs termes, on ne pourra jamais remettre en exploitation les milliers de fermes abandonnées qui constituent une charge pour nos municipalités; faute de crédit, un grand nombre de cultivateurs ne pourront pas établir leurs garçons.

Pour organiser leur ferme d'une façon rémunératrice, pour agrandir ou intensifier leur exploitation, pour améliorer leurs méthodes de culture ou d'élevage, pour traverser les années de production déficitaire ou de dépression des marchés, un grand nombre de cultivateurs doivent recourir au crédit."

Les cultivateurs réclament ce crédit depuis longtemps. L'U.C.C. demande qu'on l'organise par l'entremise des Caisses populaires. D'après le projet de l'U.C.C., le Gouvernement n'aurait qu'à instituer un comptoir où les caisses qui n'auraient pas les fonds suffisants emprunteraient les garanties hypothécaires offertes par les emprunteurs. Le Parlement pourrait aussi autoriser la Fédération des caisses à émettre, au fur et à mesure des besoins, des obligations pour un maximum de cinq ou six millions de dollars. La garantie de l'Etat ramènerait la confiance du public envers les caisses et remettrait en activité celles qui sont gelées.

Par ce moyen, on ne ferait pas qu'organiser le crédit; on organiserait aussi l'épargne. Grâce au progrès de l'agriculture, rendu possible par la technique et le crédit l'épargne se développerait et s'entasserait dans les caisses multipliées, caisse d'épargne en même temps que caisses de crédit, qui n'auraient bientôt plus besoin du secours de l'Etat. Selon l'expression de l'honorable Adélard Godbout, quand les caisses seront solidement constituées par toute la province, elles n'auront plus besoin des pouvoirs publics, mais c'est le gouvernement qui aura besoin d'elles et qui leur empruntera des fonds.

On ne saurait donc trop souhaiter l'exécution rapide de ce projet.

Si l'association professionnelle doit ouvrir la voie à la technique que le ministère de l'Agriculture par ses agronomes et spécialistes met à la disposition des cultivateurs, les écoles doivent ouvrir leurs portes à l'agriculture. Les collèges commerciaux ont été un facteur de dévalorisation. Grâce à l'aide accordée par le ministère d'Agriculture, ils se reprennent. Qu'ils continuent!

Les Cereles des jeunes agriculteurs et les Cereles des jeunes éleveurs, les premiers dirigés par M. Jean-Charles Magas, les seconds, par M. Stéphane Boily, sont deux facteurs puissants de ruralisation. Ils préparent des chefs agricoles. Ils nous ont fait honneur dernièrement à l'exposition de Toronto. Félicitons-les et souhaitons que cette organisation s'étende à toute la province.

(A suivre)

Session provinciale

(Suite de la dernière.)

L'homme qui fait son devoir en dénonçant un gouvernement qui ne paie pas ses dettes, celui d'un homme qui dénonce l'entêtement d'un homme qui s'acharne à ruiner le crédit de sa province en ne faisant pas honneur aux dettes de cette province.

Le premier ministre nous a dit qu'il avait fait passer des mandats spéciaux pour payer certaines dettes aux colons. C'est donc la preuve qu'il pouvait passer des mandats spéciaux et qu'il aurait pu payer les dettes criées.
Je sais que la tâche du gouvernement est difficile. Mais le premier ministre ne gagnera rien à insulter ses adversaires, à les traiter de défaitistes parce qu'ils disent au gouvernement qu'il doit payer ses dettes, parce qu'ils ne veulent pas être complices de l'incurie du gouvernement. Quand le premier ministre parle de ceux qui ruinent le crédit de la province ce sont ceux qui ne paient pas leurs dettes criées, qui laissent les colons dans la misère et les obligations, qui entraînent le relour à la terre?

PETITES ANNONCES

POUSSINS APPROUVES

Les poussins nés de bonne heure, paient mieux. Les sujets de 74 semaines différents, nés en février et mars ont rapporté \$4.26 par poule. Les sujets nés plus tard ont rapporté moins. Commandez vos poussins Bray dès maintenant. Approuvés depuis 5 ans et éprouvés par les Poussins Blancs depuis 7 ans. 100 pour cent des poussins garantis vivants à l'arrivée. Pamphlet gratuit avec liste de prix et conditions. Détails et Catalogue. Territoire Royal, 36 Clayburn Ave, Ste-Catharines, Ont.

POUSSINS APPROUVES

15,000 poussins par semaine. Gros Tom Baron, Lehigh Blancs, pour livraison en mars et avril. 8c; Rock Barres, Rhode Island rouges, Jersey noir géant, 10c. Poussins de tout âge, 25c et plus chacune. Bonne livraison garantie. Circulaire gratuite. PETERLESS HATCHERY J. n.o. Petersburg, Ont.

9c — Poussins approuvés — 10c

Pourquoi payer plus cher quand vous pouvez acheter nos poussins approuvés à aussi bas prix? Nous garantissons 100% vivants à l'arrivée. Rock Barres, Rhode Island, et Rock Barres, 10c. Lehigh Blancs, 8c. HILLTOP POULTRY FARM, Elmira, Ontario.

POUSSINS A VENDRE

Cherchez-vous des poussins profitables? En voici! Par 100: Leghorns, \$9.90; Rocks et Rouges, \$11.00; Crows grosses races, \$10.90; Rocks de 2 ans, \$19.00. Transport payé pour 500. Dépôt de \$1 par 100, la balance sur réception. Commandez immédiatement. Poussins approuvés, la dernière minute. Sujets de première classe. Lincoln Farms, Ste-Catharines, Ont.

Les poussins Armstrong sont approuvés et garantis pour vivre. Deux qualités: Extra et Spécial. Vigoureux, forts et à chair ferme, profitables à élever. Les acheteurs difficiles achètent les poussins Armstrong. Aussi poussins de 2 à 3 semaines. Expédition immédiate. Armstrong Chick, 36 Market, Ste-Catharines, Ont.

Poussins d'un jour. Leghorns Blanches, Plymouth, Rock Barres, Rhode Island Rouges éprouvés contre la diarrhée blanche. Les reproducteurs sont R.O.P. ou enregistrés. Prix douze, quatorze, seize dollars le cent. Placez vos commandes à l'avance. Le Couvoir Coopératif de Marville.

POUSSINS A VENDRE

Poussins Plymouth, Rock Barres, provenant de reproducteurs éprouvés pour la diarrhée blanche, sélectionnés et bagués par l'Institut avicole. Pour détails et prix écrire au Couvoir Coopératif Saint-Thomé d'Aqui, Saint-Hyacinthe. Adolphe Michon, Sec. gérant. 9-10-11

OEUFES ET VOLAILLES

Pourquoi pour le même prix, nos poussins et nos oeufs à couver sont-ils supérieurs aux autres? Notre élevage gratuit vous l'expliquera. Incubation Incubation, 7333 Leclerc, Cour Lepailleur, Longue Pointe, Montréal. Tél. CL. 1830.

A VENDRE

Ayrshire, vaches mâles 3 à 12 mois, mère inscrite au livre d'Or, mère du père Breiry Lass, à donner 85,000 livres de lait, 4.45% de gras, 4 ans. Prix, \$15.00 en comptant. S'adresser à J.-A. Viens, St-Césaire, comté Rouville. 11-12-13

POUSSINS A VENDRE

La Coopérative Avicole de St-Anselme offre des poussins que vous ne pouvez vous procurer ailleurs. Troupeau contrôlé, éprouvé au sang, oeufs incubés pesant 23 à 27 onces la douzaine, poussins ne pesant pas moins de 8 livres au cent, en plus ces poussins subissent une désinfection dans la machine avant l'expédition, traitement qui a donné des résultats extraordinaires l'an dernier. Pour prix et conditions, s'adresser: J.-E. Lavallée, St-Anselme (Dorchester). 11-12-13

Québec, 15 — La curiosité de M. Maurice Duplessis, chef de l'opposition, l'a conduit, hier après-midi, à une découverte révélatrice.

M. Hector Laferté, ministre de la colonisation, vivement lutté par M. Duplessis, à la fin par admettre que son ministère n'aurait pas de colons \$300,000 en primes de toute sorte.

M. Duplessis a déclaré alors au premier ministre que s'il voulait faire voter immédiatement \$300,000 pour payer tout de suite les colons, l'opposition voterait la mesure avec enthousiasme et allégresse.

Et le premier ministre n'a rien dit.
M. Duplessis a demandé à M. Laferté s'il s'était chicané avec le premier ministre au sujet des dettes. Mais M. Laferté a protesté avec véhémence qu'il ne s'est pas querellé et qu'il n'a jamais menacé le premier ministre de démissionner.

Au train où il va, le chef de l'opposition va finir par faire payer toutes les dettes. Il a déjà réussi à faire payer \$550,000 aux hôpitaux. Il est à peu près certain que d'ici quelques jours, les dettes dues aux colons seront pratiquement acquittées, ce qui permettra au gouvernement de dire que la situation financière de la province est bonne.

L'indemnité des députés

De sourdes rumeurs agitent de ce temps-ci le monde des fonctionnaires.
Le ministère avait proposé de réduire de 10 p.c. l'indemnité des députés, mais sans affecter les fonctionnaires. Cependant les députés ont déclaré catégoriquement qu'ils consentaient à l'immolation, il fallait que les fonctionnaires y passent. Les fonctionnaires goitrent médiocrement ce sentiment égalitaire et démocratique des députés.

Quelques-uns ont même signalé l'exemple d'Ontario. Il appert que les indemnités de voyage des législateurs ontariens, cependant beaucoup plus nombreuses, ne forment qu'une somme de \$3,000 tandis que les indemnités des législateurs québécois atteignent plus de \$30,000.

L'exportation de l'énergie électrique

Le gouvernement, pour agréer le débat entre la ville de Québec et la Québec Power, demain, présentera lundi après-midi un bill pour permettre l'exportation de l'énergie électrique. Cette exportation se fera suivant les termes et conditions que fixera le gouvernement par arrêtés ministériels.
Il semble donc que les compagnies d'électricité québécoises ont un surplus de production dont elles ne savent que faire, puisqu'elles veulent l'exporter probablement aux Etats-Unis. On fera sans doute valoir que si le trust de l'électricité ne saute que faire de sa production, il ferait bien de baisser les taxes afin d'augmenter la consommation ou d'électrifier les campagnes pour trouver plus de consommateurs.

HOMMES DEMANDES

Avons besoin d'hommes sérieux, actifs et ambitieux pour dévaler 100 Produits Canadiens comprenant Articles de Toilette, Médicaments, Produits Alimentaires et Produits de consommation. Système Comptant. Nos vendeurs actuels font de \$25.00 à \$35.00 par semaine. Aucun risque. Meilleur temps pour partir ce commerce. Territoire Royal, 36 Clayburn Ave, Ste-Catharines, Ont. 3-10-17-24

FEMMES DEMANDES

Agents demandé pour vendre des cravates en soie pour nous. Nous vous vendons à des prix vous permettant de faire 100 p.c. de commission. Ecrivez immédiatement, pour échantillons GRATUITS, et détails. Ontario Neckwear Co. Dept. 55, Toronto, Ont. 3-10-17-24

"ATTENTION AUX CULTIVATEURS"

AIQUISAGE DE TONDEUSES — Nous aiquisons toutes sortes de lames de tondeuses que vous nous ferez parvenir par la poste. Plus de \$3.50 cts le set. Prompt service et garantie. Nous vendons les lames neuves et usagées à bas prix. Nous échangeons les vieilles lames pour des neuves. Ecrivez-nous. Adresse: Wilfrid Fontaine, Pierreville, P.Q. 6-7-8-9-10-11

FABRIQUE A VENDRE

"Nous avons une fabrique de beurre et une fabrique de fromage à vendre à de "bonnes conditions". J. Dionne et Fils, St-Georges de Beauce, Qué. 10-11-12-13

CHEVAUX A VENDRE

Grosse sélection d'étalons et juments enregistrées de races Percheronne, Belg. Clydesdale, Hackney, Canadienne, et Standardbred. Plusieurs bons étalons classés A et B. Aussi une grosse sélection de bons chevaux d'ouvrage et de chemin. Prix très raisonnables. Tous chevaux vendus avec garantie spécifique. Si vous désirez acheter ou faire un échange, écrivez-nous pour une description de ce qu'il vous faut et nous vous donnerons un prix livré à votre station. Cinquante étalons principalement de races Percheronne et Belg. à la maison à présent, et une autre importation arrive au commencement d'avril. FERMES ARNOLDWOLD, Grenville, Qué. 10-11-12-13

POMMIERS

Fameux McIntosh, latine transparent et autres. No 1, après 3 ans, inspectés par le gouvernement et certifiés. Ecrivez pour les prix qui sont très bas. S'adresser à Joseph Boudais, St-Jean-Baptiste, comté Rouville, P.Q. 10-11-12-13

ANIMAUX A FOURRURE

Chats sauvages — Superbes sujets, élevés en captivité, à vendre. Livrables avec la charte après l'arrivée des jeunes ou avant si préféré. Prix plus que raisonnables.
Visons. — Je prends les ordres pour livraison à l'été, pour visons purs Québec. Prix défiant toute compétition. Traité sur élevage de ces animaux fourni avec vente. J. Desrosiers, St-Guilhem, Qué. 11-12-13

POUSSINS A VENDRE

La Coopérative Avicole de St-Anselme offre des poussins que vous ne pouvez vous procurer ailleurs. Troupeau contrôlé, éprouvé au sang, oeufs incubés pesant 23 à 27 onces la douzaine, poussins ne pesant pas moins de 8 livres au cent, en plus ces poussins subissent une désinfection dans la machine avant l'expédition, traitement qui a donné des résultats extraordinaires l'an dernier. Pour prix et conditions, s'adresser: J.-E. Lavallée, St-Anselme (Dorchester). 11-12-13

En écrivant à nos annonceurs — mentionnez le "Bulletin des Agriculteurs".

MARQUES DE COMMERCE

Demande Le Manuel traitant des Brevets d'invention, Marques, etc.
MARION & MARION
1266, rue Université, Montréal

Trudel & Simard

AVOCATS
Immeuble La Sauvegarde
152 Est, rue Notre-Dame
Montréal.

Avis aux éleveurs

Si vous avez un cheval atteint de Souffle, il peut être guéri promptement avec le Régulateur contre la gourme et le souffle. Prix franco: boîte 1 lb. 75c; boîte 5 lbs. \$3.50.

Le Purificateur à bestiaux Complexe sauvera des vies dans votre troupeau, en empêchant la non-déclaration, et rétablira promptement les vaches qui ne délivrent pas seules avant deux heures. Demandez une boîte immédiatement pour l'avoir en temps. \$1.00 port payé. S'adresser à La Cie des Produits Complexe Engr., Ste-Julienne, Co. Montcalm, P.Q. 2-J-A.N.O.

Ce Journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame, à Montréal, au Québec, au Canada. MERITE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

La distribution du lait

Extraits du rapport de l'enquête faite par le Dr M. C. Bond, de l'Université de Cornell, à la demande de la Commission de l'Industrie Laitière

Transport du lait

Les réceptions de lait par chemin de fer sur la plupart des marchés sont un moins bon indice de la consommation qu'elles ne l'étaient autrefois. Même sur un marché aussi considérable que l'est New-York, situé très favorablement pour le transport par chemin de fer, la réception du lait par camion s'est multipliée par 10 à 12 dans les quatre ou cinq dernières années. Pendant longtemps, les réceptions de lait par chemin de fer à New-York ont été considérées comme l'indice de la consommation. Des rapports sont maintenant recueillis qui donnent les quantités de lait reçues par chemin de fer et par camion. Plusieurs marchés moins considérables sont beaucoup plus accessibles par camion, et dans plusieurs cas l'approvisionnement de lait arrive par véhicule-moteur. Quelques-uns des distributeurs de Montréal s'approvisionnent entièrement par camions, bien qu'ils aient tous signalé une certaine difficulté dans le transport du lait l'hiver. Tous les vendeurs les plus considérables et quelques autres moins importants ont insisté sur l'avantage qu'il y a de conserver un volume raisonnable de transport par chemin de fer afin d'être plus certains des livraisons en hiver. Les distributeurs de Québec ont exprimé la même idée, mais d'une façon plus convaincante, en disant que les livraisons de lait par chemin de fer durant les mois d'hiver étaient essentielles pour fournir, d'une façon régulière, le lait aux consommateurs.

Les chiffres donnés par le chemin de fer Canadien Pacifique indiquent que la quantité de lait déchargée à Montréal annuellement de 1926 à 1929 a très peu varié, bien qu'il y ait eu une grande variation dans la quantité de lait manipulée pendant les différentes saisons de l'année. Depuis trois ans, ce chemin de fer transporte moins de lait au marché de Montréal.

Des chiffres semblables fournis par le chemin de fer Canadien National démontrent qu'il y a eu très peu de changement dans la quantité de lait manipulée annuellement de 1924 à 1927, mais une augmentation sensible de 1928 à 1929. La quantité de lait transportée par le chemin de fer Canadien National dans la Province de Québec, au cours des années 1930 et 1931, a été moins élevée qu'en 1929.

Le nombre des bidons de lait transportés par le chemin de fer Canadien National a augmenté de 704,000 en 1925 à près de 895,000 en 1929. L'augmentation de 1926 à 1929 a été de près de 24 pour cent et, en 1931, il y eut une réduction d'environ 8 p.c.

Les recettes provenant de ce genre de transport semblent être beaucoup plus saisonnières que dans les années passées pour les deux chemins de fer. C'est-à-dire que la quantité de lait manipulée durant les mois d'été comparée à celle des mois d'hiver est moindre qu'auparavant. Ceci n'est pas surprenant, si on se rappelle qu'un grand nombre de personnes, qui autrement ne trouveraient pas d'emploi, cherchent à obtenir un moyen d'existence en faisant le camionnage du lait. Cette concurrence a entraîné une baisse notable des taux de camionnage comparés aux taux de transport par les chemins de fer.

Les chemins de fer de la Province de Québec pourraient fournir des informations de très grande valeur concernant le mouvement du lait et de la crème. De tels rapports, s'ils étaient faits mensuellement, en donnant la quantité de lait et de crème transportée à chacun des principaux marchés de la province, seraient d'une précieuse utilité. Cependant, ces rapports devraient être complétés par d'autres qui indiqueraient les mouvements du lait et de la crème par camion.

Causes des bas prix du lait

Baisse décisive des prix de toutes les denrées

La cause la plus importante des bas prix du lait a été la baisse du niveau général des prix et la situation défavorable des affaires qui en est résultée. Chaque période de baisse majeure du niveau général des prix est accompagnée par une baisse plus importante du prix des produits de la ferme. Le cultivateur est dans une position beaucoup plus embarrassante que les autres hommes d'affaires. Il a le problème de payer des charges fixes, telles que les intérêts et les taxes, tout en recevant un prix sensiblement réduit pour les produits qu'il vend. En plus, à cause des coûts élevés de la distribution, il achète les produits courants essentiels, tels que les semences, les engrais alimentaires, les engrais chimiques, la machinerie agricole, etc., à des niveaux élevés comparés à ceux des prix reçus pour les produits de la ferme.

Les coûts élevés de la distribution

C'est un fait bien connu que les frais de la distribution des produits ne baissent pas avec les prix de détail. Le prix payé aux cultivateurs est le prix de détail moins le coût de distribution. Donc, durant les périodes de baisse générale des prix, les prix des produits agricoles descendent à des niveaux

de la crème et du lait vendus aux États-Unis avant l'augmentation du tarif d'été, plus considérable que les réceptions annuelles de lait et de crème consommées à l'état frais par le marché de Montréal. La source capable de produire un tel volume de lait de haute qualité, disponible pour la consommation immédiate, devrait être conservée pour alimenter les besoins toujours grandissants des villes environnant Montréal. Une manière d'arriver à ce résultat serait de pourvoir à une juste utilisation du surplus et de le réduire graduellement à mesure qu'augmentera la consommation.

TABLE I

Importation du lait et de la crème par les marchés de la Nouvelle-Angleterre et de N.-York

LAIT: moyenne de 5 ans: 1925-1929: 586,000 bidons de 10 gallons; 100.00, pourcentage de la moyenne de 5 ans.
1930: 184,000 bidons de 10 gallons; 31.4, pourcentage de la moy. de 5 ans.
1931: 57,000 bidons de 10 gallons; 9.7 pourcentage de la moy. de 5 ans.
CREME: Moyenne de 5 ans: 1925-1929: 439,000 bidons de 10 gallons; pourcentage de la moyenne de 5 ans, 100.0.
1930: 158,000 bidons de 10 gallons; 36.0, pourcentage de la moyenne de 5 ans.
1931: 8,000 bidons de 10 gallons; 1.8, pourcentage de la moyenne de 5 ans.

Concurrence destructive

L'année dernière, les prix de détail ont baissé et la pratique de "couper" les prix a été généralement adoptée par les petits distributeurs de lait. Cette pratique a été rendue possible par l'achat du lait à des prix beaucoup plus bas que le prix coté par l'Association des Producteurs de Lait de Montréal et accepté par les gros distributeurs. Le prix d'achat restait cependant au-dessus de la valeur beurrière de ce lait. En temps normal, une telle concurrence a moins d'effets que pendant les périodes où les consommateurs doivent ménager leurs fonds et acheter avec plus de parcimonie.

Le plus grand danger de cette concurrence effrénée gît dans la possibilité d'une guerre de prix. Les prix trop couleux, entre les distributeurs et les magasins unis (Chain Stores), les distributeurs demandent que ces magasins vendent le lait au même prix que le lait livré à domicile. Les magasins qui opèrent au comptant et ne font pas de livraison prétendent qu'ils rendent un service moins coûteux au consommateur et que ce dernier devrait pouvoir acheter son lait à un prix moindre. Si les distributeurs s'engagent dans une guerre de prix, les producteurs seront sans doute ceux qui en supporteront le contre-coup.

La pratique de vendre le lait dans les magasins unis (Chain Stores) s'est généralisée très rapidement au cours des derniers dix-huit mois. L'augmentation du volume de leurs affaires a permis à plusieurs "établissements" d'obtenir une différence entre le prix du lait livré à domicile et le prix aux magasins. La ville de Boston, Mass., a eu une longue expérience de cette situation. En 1922, la compagnie la plus considérable des magasins unis (Chain Stores) a débuté dans la vente du lait et pendant cinq mois la pinte de lait fut offerte à 4 1/2 cts en bas du prix au détail. La marge entre le prix au magasin et le prix à domicile a varié de 2 à 4 1/2 cts par pinte de 1922 à 1931. Pendant ce temps, beaucoup de lait a été vendu à des prix dérisoires. En 1932, il y eut du progrès de fait et la marge entre le prix aux magasins de détail est maintenant de 11 cents la pinte et le prix aux magasins unis de 9 cts. En 1931, des statistiques des différences entre les prix du lait aux magasins unis et le prix de détail à domicile ont été obtenues des Bureaux de santé de 71 villes des États-Unis. 59 de ces villes avaient une population de 100,000 à 500,000 âmes et les autres 12 villes avaient une population au-dessus de 500,000 âmes. Dans les deux tiers des villes au-dessus de 500,000 de population, le prix aux magasins unis était de 1 à 3 cents au-dessous du prix à domicile.

Dans 47 des 59 villes dont la population variait entre 100,000 et 500,000 âmes, il était de 1 à 3 c. en-dessous du prix à domicile et, dans plus de la moitié des cas, le prix des magasins unis était de 2 à 2 1/2 c. en-dessous des prix à domicile. La reconnaissance d'une différence nécessaire entre le prix à domicile et le prix aux magasins unis (chain stores) semble faire du progrès. Plusieurs villes qui, auparavant n'avaient aucune différence dans les prix en ont maintenant une de 1 à 2 c. par pinte.

Suite à la semaine prochaine

TRIBUNE LIBRE

(Suite de la page 2)

bon temps; et vous, pauvres cultivateurs, vendez vos produits en bas du prix coûtant; traversez vos vaches pour \$1.50 par vache pour 14 jours. Vendez votre lait à \$3.50 du 100 litres; vous avez 15 cts la douzaine, etc., etc. Mais nous, notaires, continuerons à charger \$15 pour un petit contrat de terre que nous rédigeons en 15 minutes; nous, médecins, nous chargeons encore \$15 à \$20 pour certaine maladie qui nous retiendra une heure à peu près au logement de la patiente; nous, avocats, pour une petite consultation, nous chargerons en proportion de tous les autres. Trouvez-vous cela bien égal, M. le notaire? Avec vos gros salaires, vous pourriez changer de char tous les ans, vous vendriez passer vos vacances d'été dans nos belles campagnes; vous pourriez promener sur nos routes nationales qui nous coûtent presque les yeux de la tête par le surplus de taxes que le gouvernement impose. Et pendant ce temps-là, nous, cultivateurs, nous travaillerons, dans nos champs, pendant 12 à 15 heures par jour, à l'état frais. L'équivalence en laitgrains et autres céréales, et en ré-

compense de notre labeur il ne nous reste rien, quand il ne nous en manque pas pour rencontrer nos obligations. C'est la position des cultivateurs aujourd'hui. Est-elle si florissante qu'on veuille nous faire retourner de nos autres classes, tandis que les autres classes continueront leur actuel train de vie. Allons, un peu de justice, s'il vous plaît.

Merci, M. le directeur, de votre hospitalité.

Votre tout dévoué,

Rosaire DION

La principale cause de la crise

St-Hyacinthe, le 3 février 1933
M. le Directeur,
Bulletin des Agriculteurs.

Je viens, pour la première fois, solliciter un petit espace dans votre tribune libre pour dire ce que je pense de nos gouvernements. Premièrement, au sujet de l'argent qu'ils ont envoyé dans certains comités, ils ont fait un oubli, ils auraient dû faire couler les poches de pantalons de certains messieurs nommés pour le partage de cet argent. Dans certains comités, les chômeurs n'en n'ont pas eu gros, et à d'autres places, pas du tout. Mais les messieurs ont été payés aussi; voilà de l'économie.

Ensuite, ils préchent le retour à la terre. Encore là, plutôt que de faire venir des immigrants de toute nationalité (50 pour cent de ces gens n'ont jamais pris la habitude de bûcher et ne savent seulement pas cultiver) ils auraient dû mieux de distribuer le même argent aux cultivateurs qui sont sur de bonnes terres depuis 15, 20 ou 30 ans, et qui, vu la crise, aujourd'hui, ne sont plus capables de rencontrer leurs obligations, plutôt que de les laisser partir pour grossir le nombre des chômeurs dans les villes. Cela eût été bien plus profitable.

Maintenant un mot sur la crise. Va-t-elle durer longtemps? Moi, je suis d'opinion qu'elle va durer tant que vous verrez toutes ces machines encombrer les rues des villes et attendre aux portes des théâtres et des cafés, pour ensuite, vers les 8 et 9 heures du soir, se remplir de filles, de garçons et même de gens mariés, pour aller sur les routes dans l'obscurité, faire du scandale et même jeter des pierres dans les bonnes familles. Ah! mes amis, savez-vous ce qui a amené le déclenchement de toutes ces mauvaises choses? C'est la mode déshabillée des filles et des femmes. Quand vous voyez des grands bras nus jusqu'au cou, décolleté qu'on peut voir jusqu'à la ceinture, avec un grand pied trop court par en bas, eh bien, moi, je dis que la nature humaine est trop faible pour résister à autant de vues immorales. Voilà pour moi la principale cause de la crise. Le bon Dieu est rendu à bout d'être offensé et avec raison.

S'il y en a qui diffèrent d'opinion avec moi qu'ils se prononcent dans les colonnes de ce journal. J'en aurais encore bien long à écrire, mais je ne veux abuser de la bonté de personne.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

J. A. B.

A nos législateurs de Québec

St-Fabien, le 15 février 1933
Honorables ministres,
MM. les députés.

Vu l'importance qu'il y a d'améliorer notre agriculture et le sort de nos cultivateurs, partant le sort des ouvriers qui sont devenus chômeurs et qui sont une charge de plus pour la classe agricole, je crois qu'il est urgent d'établir un crédit agricole provincial pour les cultivateurs.

Et voici ma suggestion: votez un montant d'argent à cet effet, et les paroisses qui voudront avoir leur part de ce crédit formeront une commission paroissiale composée du curé, du secrétaire, des marguilliers, conseillers et commissaires. Je crois qu'avec un quart de 1 p. cent, tout cela s'administrerait. Et dans nos paroisses nous prêterions argent à ceux qui sont responsables et qui en ont besoin; non pas ceux qui voudraient spéculer sur leurs confères en agriculture. Nous prêterions à des gens honnêtes, de bonnes moeurs et capables d'administrer cet argent. A mon humble avis, ce serait le meilleur moyen de sortir de l'impasse où nous sommes.

Bien à vous,

Napoléon BLOUX

Ayons un peu d'égards et de justice pour les cultivateurs

St-Thomas de Montmagny, le 5 février 1933.
Monsieur Donat-C. Noiset.

Permettez-moi de venir, avec tant d'autres, prendre part à la défense de la cause agricole, cause sacrée, s'il en est une, car d'elle dépend la vie de la race canadienne-française. Je dois d'abord féliciter les dames qui sont venues défendre leur cause dans le Bulletin des Agriculteurs, le seul journal consacré entièrement à la défense des intérêts agricoles. Mon opinion est que ces dames ont montré un grand courage à dire publiquement ce qu'elles pensaient, je les félicite donc de tout mon cœur et je fais le souhait que d'autres dames viennent encore nous intéresser par leurs écrits et leurs bonnes paroles.

Pour moi, l'égoïsme inconscient et l'injustice des professionnels sont une des grandes causes de la crise, qui diminuerait beaucoup si ces messieurs, qui s'enrichissent aux dépens des pauvres, baissaient leurs gros salaires de 50%, puis-je vous le dire, les produits agricoles 50% moins cher qu'il y a quelques années.

Que vont devenir les pauvres cul-

ivateurs si les prix des produits agricoles restent au niveau actuel qui est celui d'avant-guerre? et avant la guerre, tout ce dont nous avions besoin était meilleur marché qu'aujourd'hui. Autrefois la visite du médecin coûtait \$2.50; les écrits et les conseils du notaire et de l'avocat coûtaient quatre fois moins qu'aujourd'hui. Beaucoup de monde s'évertue à nous donner des bons conseils; ceci est bien sans doute, comme acte de miséricorde spirituelle, mais nous aurions besoin de bons exemples, que de bons conseils, car c'est l'exemple qui entraîne et le mauvais exemple depuis de longues années nous vient de haut: la crise actuelle est surtout une crise morale. La crise, c'est le monde qui la veut, le monde malhonnête et méchant, ceux qui ne veulent pas payer ce qu'ils doivent, les empêcheurs, les accapareurs d'argent, car ce vil métal parle bien fort et est bien trop présent à nos yeux. Sur ce sujet, je pourrais en dire bien long, mais je préfère m'arrêter là.

Que vont devenir les pauvres cul-

tivateurs si les prix des produits agricoles restent au niveau actuel qui est celui d'avant-guerre? et avant la guerre, tout ce dont nous avions besoin était meilleur marché qu'aujourd'hui. Autrefois la visite du médecin coûtait \$2.50; les écrits et les conseils du notaire et de l'avocat coûtaient quatre fois moins qu'aujourd'hui. Beaucoup de monde s'évertue à nous donner des bons conseils; ceci est bien sans doute, comme acte de miséricorde spirituelle, mais nous aurions besoin de bons exemples, que de bons conseils, car c'est l'exemple qui entraîne et le mauvais exemple depuis de longues années nous vient de haut: la crise actuelle est surtout une crise morale. La crise, c'est le monde qui la veut, le monde malhonnête et méchant, ceux qui ne veulent pas payer ce qu'ils doivent, les empêcheurs, les accapareurs d'argent, car ce vil métal parle bien fort et est bien trop présent à nos yeux. Sur ce sujet, je pourrais en dire bien long, mais je préfère m'arrêter là.

Que tous et chacun fassent leur examen de conscience consciencieusement sur leurs devoirs sociaux, comme sur leurs devoirs envers Dieu et envers eux-mêmes, et il n'y en aura pas beaucoup qui n'aient pas quelque chose à réformer en eux et autour d'eux.

D'abord, les dirigeants ont trop négligé l'agriculture pour attirer les campagnes dans l'industrie et le papier. Ils ont noyé des terres, en légalisant le vol fait par des compagnies étrangères, et à ce propos, je me fais cette question: que vient naturellement à l'esprit? Est-il permis à un gouvernement ou à des gouvernants de prendre le bien d'autrui?

Quant au prétendu luxe des habitants, c'est vraiment inutile de parler de cela; nous n'avons ni piano, ni gramophone, ni radio, c'est le métier et le rouet qui marchent dans l'hiver. On trait les vaches deux fois par jour, hiver et été; on soigne les poules pour avoir des œufs quand ils se vendent, deux choses qui ne se faisaient pas autrefois; de sorte que lors même que nous ne tresserions pas nos chapeaux de paille, il reste encore de quoi faire à la fermière d'aujourd'hui, pour que ses enfants et sa maison soient propres et bien tenus. Le lavage, le repassage, la raccommode, emploient bien du temps en hiver, surtout où il est plus difficile de faire sécher le linge. Ensuite, les enfants qui vont à l'école, il faut s'en occuper, leur faire apprendre leurs leçons, leur faire leurs devoirs de classe; pourtant la journée n'est que de 24 heures à la campagne comme ailleurs.

Pour les teintures, on teint lorsqu'il y a besoin; et à part cela, on fait le pain, on fait des chaussures pour semaine, ainsi que celles des enfants; on fait robes et manteaux, en plus de la lingerie; on file le lin et la laine, on fait de la crotte et des couvre-pieds, on fait des tapis tressés et autres, sans compter les soins multiples que l'on donne aux enfants, et j'en oublie. Est-ce que tout cela est assez pour satisfaire MM. les notaires et les avocats les plus exigeants?

Et le jardinage? qui le sème, le sarcle, éclaircit, etc., la plupart du temps, la femme.

Une amie de la terre.

Josephine G.

Causes premières de la crise

LA SORTIE DE RICHESSE QUE NOUS APPORTE LE TOURISME

Sabrevois, 10 février 1933
Monsieur le Directeur,
Le Bulletin des Agriculteurs.

S'il vous plaît, un petit espace? On parle toujours de la crise et de la manière de la faire cesser; suivant moi, ce serait de revenir à Dieu, observer le dimanche, l'assistance à la messe, fuir les danses, les théâtres, revenir aux anciennes coutumes, la prière en famille, prières avant et après les repas; c'est ce qui ferait disparaître la crise, pensons-y!

On nous dit: produisez plus; est-ce payant de faire pousser des choux, carottes, oignons, betteraves, pour vendre les choux 25 sous la douzaine, et les autres légumes 15 sous la douzaine de gros paquets. Il en faut gros pour faire les paiements.

On nous conseille d'acheter des engrais chimiques; quand le pauvre habitant ne peut pas payer ses impôts, comment peut-il acheter pour l'amélioration de sa ferme? Nous vendons le lait 40 sous le 100 litres, et 4 ou 5 fois par an, il nous arrive un inspecteur de laiterie et d'étable; il faut peindre l'étable en dedans et en dehors; il nous oblige à tenir de la glace et de l'eau dans le réservoir à bidons même quand il n'y a pas de lait. A propos de ce monsieur, l'an dernier, la glace a été difficile à faire; mon mari arrivait avec une charge de glace; Monsieur arrive, fait le tour de la voiture l'air mécontent et dit: si la saison n'était pas si avancée, je refuserais cette glace; il y avait quelques brins de foin parce que la glace avait été prise près du bord de la rivière; vous voyez comment sont traités les habitants.

Maintenant, si vous voulez, nous parlerons des touristes. On nous dit que c'est une source d'abondance; moi je ne trouve pas cela. Nous demeurons sur une route nationale, par conséquent il en passe de ces gens, pour la plupart à tête légère, qui dans leur course effrénée tuent nos enfants, nos chiens, nos poules et même ne craignent pas de se lancer sur un troupeau de vaches si l'occasion s'en présente, comme si la route était à eux seuls. Si l'idée leur vient de nous demander un bon repas, vous allez voir s'ils sont généreux. Un jour, un groupe de touristes me demandant une omelette au lard pour 5 personnes. Je prépare deux grandes poêlées de grillades et fais cuire 2 1/2 douzaines d'œufs. Quand tout fut prêt, je les fis s'attabler. Une dame se sert d'abord 7 œufs et sa part de viande, et les autres firent disparaître le reste, avec saladade à la crème, petits oignons, radis. Pour dessert, je leur servis une pinte de fraises, une chopine de crème fraîche, sucre et sirop d'érable; ils se servirent de fraises bien sucrées et arrosées de si-

rop; j'ai trouvé que les gens de la ville se sucrèrent fort. Après s'être, je dois dire gavés, ils se relâchèrent et firent ensemble un petit conciliabule pour fixer le prix d'un pareil repas. Ils me donnèrent \$2.00 pour ces 5 repas et en me donnant cette somme énorme, ils avaient l'air de dire: "Hein, petits habitants, vous avez de la chance qu'on vous visite." C'est ça, les touristes, source de revenus pour les campagnes. Nous, nous disons: des touristes, débitez-vous, Seigneur!

Madame J. D.

Suivons le bon exemple des autres

St-Fabien, le 20 février 1933
M. le Directeur,

Dieu, pour conserver le niveau normal des océans, a commencé par alimenter les sources, les ruisseaux, les rivières et les fleuves, et voilà qu'ils se maintiennent et font des progrès, si nous en jugeons par la plus forte quantité de produits agricoles qu'ils ont toujours à mettre sur les marchés plus que nous.

Dans le Québec, il n'en a pas été ainsi. "Nous donnons de l'argent aux cultivateurs". Ce sont les paroles du premier ministre sur les remarques de M. Guertin, de Hull. Mais... à qui donnons-nous cet argent, si ce n'est presque toujours à ceux qui n'en auraient pas besoin?

Quand nous recevons de l'argent par présent, nous sommes toujours portés à le dépenser inutilement dans la promenade, le luxe, les achats de produits à l'étranger. C'est ce qui me faisait dire dans une lettre précédente: prêter est mieux que donner. Avec notre système défectueux, voilà que nous voyons le ravage de notre gouvernement.

Il est bien vrai que nous voyons parfois dans les journaux quelques éfilés par-ci par-là qui font honneur à notre agriculture, mais, dans son ensemble, elle est dans le marasme; un ministre, l'hon. Perren, l'a déclaré.

Votre tout dévoué,

Napoléon BLOUX

Ils se défendent sur les autres

Louiseville, le 20 février 1933
M. le Directeur,

La session de Québec bat son plein, et j'ai lu les remarques de M. B. MacDonald, où il dit que la politique du chômage établie par le gouvernement fédéral a été l'une des principales causes contribui-

res à notre déficit provincial. "M. Bennett, dit-il, s'est vanté de dynamiser les marchés du monde et n'a réussi qu'à nous mettre dans une situation inextricable. Au lieu de mettre fin au chômage, M. Bennett a forcé les provinces à contribuer à sa politique de secours et nous a placés dans une situation financière telle que nous aurons un déficit s'est mué en déficit".

M. MacDonald aurait pu nous dire si la province eût été moins en déficit si M. Taschereau avait été obligé de remédier au chômage tout seul comme il s'était vanté, et s'il n'avait pas eu l'argent de M. Bennett. C'est la politique de ces gens-là d'essayer de se faire une couverture en mettant la misère sur le dos des autres.

Ce n'est pas M. Bennett qui a les rênes à Québec, et à Ottawa, avant M. Bennett c'étaient encore les libéraux. M. Bennett a pris le pays dans le fiasco et quand le fiasco est arrivé, c'étaient les rouges qui roulaient à Ottawa comme à Québec. M. Bennett n'a peut-être pas réussi comme il espérait, ça se peut; mais ce n'est pas lui qui est responsable du gâchis des autres.

M. MacDonald a ajouté qu'il avait toute confiance à M. Taschereau pour guider la province à travers la crise. Je ne trouve pas cela un gouvernement si fin qui est obligé de dire à tous, financiers, marchands, et travailleurs, de s'unir pour passer la crise le moins mal possible en attendant la prospérité qui ne manquera pas de revenir. Moi, je n'en vois pas venir de prospérité. Ce n'est pas les gouvernements en se critiquant les uns les autres qui ramèneront la prospérité.

Ni M. Bennett, ni M. Taschereau n'osent en parler de la vraie cause de la misère, je vais vous le dire moi. Vous parlez bien encore de voir à Québec, c'est cela qui est la cause de la misère; ce n'est pas avec des camions ni des autos que le pays viendra prospérer jamais.

Il y a un député qui a su dire à Québec que l'ex-chef de l'opposition, M. Camillien Houde, était comme un poulain qui court dans les prairies. Que ces messieurs prennent garde; c'est vrai qu'on est dans un temps de crise, mais un poulain vaut encore beaucoup d'argent, et on a déjà vu des vieux trouillards avec du repos, donner de la moutarde aux autres.

J. L., cultivateur

SABOURIN & SABOURIN
AVOCATS
TEL 785 H. P. 963
25, rue St-Jacques,
SAINT-JEAN, P.Q.

ALPHONSE L. PHANEUF
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
Examen de la vue. Tél.: HARBOR 5544 Lunettes, Lorgnons
Prompte livraison LUNETTES ELEGANTES Prix modérés
1767 RUE SAINT-DENIS (près Ontario)

TABLETTES TOUSSINE
POUR LES CHEVAUX
Contre: TOUX, GOURME, BRONCHITE et SOUFFLE
Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Envoyées franco par la poste sur réception du prix: 50c la bouteille. Agent pour le Canada.
DR JOS. COMTOIS
ST-BARTHELEMY, P.Q.

REPARATIONS
Fabricants, c'est le temps de faire remettre vos machines en ordre
Dés aujourd'hui, faites une revue de votre fabrique, voyez quelles sont vos machines qui ont besoin d'être réparées, et envoyez-les-nous dès maintenant.
N'ATTENDEZ PAS AU DERNIER MOMENT, c'est votre intérêt. Au printemps, tout arrive en même temps et forcément la livraison est plus lente; en prévoyant, vous vous évitez des ennuis.
Une longue expérience, un outillage spécial et une main-d'œuvre experte, vous assurent chez nous un travail de premier ordre.
Vous pouvez aussi profiter de notre service à domicile. Demandez nos experts et mettez leur compétence à l'épreuve.
Nous avons un département spécialement organisé pour l'étamage des bassins pasteurisateurs. Envoyez-nous votre bassin et nous vous le retournerons réparé et étamé à neuf, prêt à vous donner le service d'une machine neuve. Notre ouvrage est garanti et accepté par les inspecteurs.
N'OUBLIEZ PAS, si vous avez besoin de nouvelles machines, que nous avons actuellement en stock des machines de seconde main réparées qui sont de réelles aubaines. Il vaudrait peut-être mieux que vous veniez les voir. C'est votre intérêt qui est en jeu. Et nous fera toujours plaisir de vous fournir des renseignements supplémentaires, cela ne vous obligeant en rien.
B. TRUDEL & CIE
304 PLACE D'YOUVILLE, MONTREAL
Tél.: MARquette 8067 Casier Postal: 484

CERCLE LITTÉRAIRE
Les Abeilles
SOUS LA DIRECTION DE
Grande Soeur

Notre Directrice à l'honneur!

Judi soir dernier, avait lieu à la Païestre Nationale, à Montréal, la distribution des prix d'Action intellectuelle. Chaque année, depuis quelques années déjà, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française organise un tel concours d'Action intellectuelle et remet 10 prix de 5100 chacun à celui de nos auteurs canadiens qui a présenté le meilleur travail littéraire dans chacune des classes désignées, soit: littérature, narration française, critique littéraire et critique d'art, Histoire et politique, sciences sociales, économie politique, travaux scientifiques et techniques, Philosophie et Droit, et Poésie.

Cette année, la Directrice de la Page féminine du "Bulletin des Agriculteurs", Madame Marie-Antoinette Grégoire-Coupeau (Grande-Sœur) fut à l'honneur en se voyant décerner le lauréat de narration française, pour son volume intitulé: "Le Sanglot sous les Rires". Ce sont les Nouvelles publiées ici même dans la Page féminine et reliées en volume qui ont été ainsi primées par les juges de l'A.C.J.C. C'est donc dire que ce sont les lecteurs et lectrices du "Bulletin des Agriculteurs" qui ont goûté les premiers le régali littéraire du volume de Madame Grégoire-Coupeau, avant que soit reconnu publiquement tout le mérite de ces Nouvelles publiées chaque semaine dans un humble journal agricole.

Cet honneur décerné à Madame Grégoire-Coupeau réajillait donc un peu sur le "Bulletin des Agriculteurs" puisque c'est ici même qu'il y a déjà 8 ans, Mlle Marie-Antoinette Grégoire faisait ses premières armes littéraires dans le "Bulletin des Agriculteurs". Avec l'expression de nos plus chaleureuses félicitations, nous tenons à dire à notre Directrice combien nous nous réjouissons de voir le mérite de ses labours ainsi reconnu par des maîtres en la matière.

A cette occasion, nous croyons nous faire l'interprète de tous nos lecteurs et lectrices en remerciant Madame Grégoire-Coupeau de tout ce qu'elle a fait et continuera à faire pour mettre de l'atmosphère dans notre journal, et lui souhaiter en même temps d'autres succès. Bien que Madame Grégoire-Coupeau ait dû négliger un peu, en ces dernières semaines, notre Cercle littéraire pour organiser un groupement semblable à "La Terre de Chez Nous", nous savons d'avance qu'elle saura encore, comme par le passé, donner à tous ceux et celles qui lisent assidûment le "Bulletin des Agriculteurs" chaque semaine, d'autres régali littéraires du genre de ceux que vient de couronner l'A.C.J.C.

Nos lecteurs et lectrices auront donc à l'avenir un intérêt de plus à suivre la Page féminine de Grande-Sœur, puisqu'ils ont maintenant la preuve qu'il n'y a pas toujours besoin de sortir de son journal favori pour trouver les œuvres de choix qu'on serait porté à chercher ailleurs.

Nous réitérons donc à la Directrice de notre Page féminine, nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux de succès futurs.

Donat-C. NOISEUX

RAYONS de MIEL

Le tuberculeux

Sentinelles, au portail de la sympathie, Salut!

Avec "Typo endiable", je dis: "Mes félicitations pour votre article". En effet, le tableau brossé est tout à fait pathétique sinon véridique, car il s'en dégage tout le pathos qu'on se répandait à l'envi les poètes du siècle dernier. Pensez donc! "Poitrine à vingt ans", avec "l'air de douce résignation" de l'agneau qu'on sort de la bergerie... un front qui abrite "une pensée de mort"... "l'âme qui descend vers la mort" (naturelle, non, d'pas?)... "miracles de sanna; prison"... et ce mal qui rarement pardonne" (pour sûr, la phrase n'est pas nouvelle). Vrai! je me sentirais ému, si je n'avais pas une décade d'expérience personnelle, si je ne m'étais pas embarqué pour le sanatorium, celui du Lac Edouard, si je n'avais pas eu deux poumons atteints, et peut-être si j'avais eu inspirer une pitie semblable: "toute femme, a-t-on dit, est une actrice en puissance", et en 1923 j'aurais su trouver toutes les larmes et le "petit ton" nécessaire, si j'avais eu inspirer un poète.

Un peu de sérieux, maintenant, Sentinelles! et d'abord, qu'est-ce donc qu'un tuberculeux?

Un tuberculeux, c'est un invalide temporaire, et un invalide c'est une personne qui lutte pour la vie tout comme le professionnel ou le commerçant; il lui faut établir des fonds de forces et de résistance, transactionner avec les bacilles, avoir recours aux hommes de science quand les "koch" sont trop récalcitrants, établir un bilan du tissu cicatriciel ou de la resorption formée, redoubler de surveillance et de repos quand le compte "Profits" l'emporte sur les "Pertes".

Jusqu'à ce qu'un beau jour l'inventaire révéle démontre une toux disparue, une température et une pulsation régulières ainsi que la fermeture de cavernes, garantes d'un retour à la vie normale! C'est ce qu'on fait les Trudeau, les Brown, les Briand, les Kinghorn, et n'attendent la modestie de certains des nôtres, nous pourrions vous citer entre autres le nom d'anciens tuberculeux qui ont atteint l'âge vénérable de quatre-vingt-douze ans, et que d'autres contemporains!

Croyez-moi, Sentinelles, la vie de sanatorium n'est pas macabre, ses heures de consolations, d'affections sont nombreuses, je dirai même qu'elle en est tissée; peu d'êtres peuvent se targuer autant que le tuberculeux des preuves d'attention, de compréhension, d'attention, de résolutions et d'illusions, et ces dernières ne sont pas vaines, car ce n'est pas le propre d'un jeune cœur de chercher l'oiseau noir au bec crochu; si vous avez vu des

larmes, il n'y faut pas voir la résultante d'une suite de déboires, car elles sont tôt séchées ces larmes dont que le patient a repris possession de son cœur et de sa volonté. La halle qu'il fait au commencement de sa course lui est bénéficiaire tant pour aggraver son courage que pour s'orienter. Pendant les heures de chaise-longue, le tuberculeux apprend à apprécier intimement le prix de la vie, la qualité de l'amitié, la valeur d'une heure de repos ou de travail, et pendant qu'il trouve dans la nature l'air vivifiant que requièrent ses poumons, il trace son programme d'avenir d'un esprit alerte et optimiste.

Si, à la sortie du sanatorium, il semble se tenir sur la réserve évitant la foule fiévreuse, indécise et mouvementée, ce n'est pas, soyez-en sûr, parce qu'il est la victime d'un cauchemar constant qu'impliquerait la crainte d'une recrudescence inévitable du mal, ce n'est pas non plus la certitude que nous ne faisons qu'un avec elle. Je sais qu'il se produit maintes rechutes, qu'un fâcheusement de résistance peut nous remettre aux prises avec l'ennemi, mais ce n'est pas la raison de se laisser abattre et attendre le dénouement fatal; mieux vaut l'action dans un avenir même éloigné qu'une impotence prématurée et radicale, mieux vaut le traitement pour guérir que pour mourir.

Ne m'en veuillez pas, Sentinelles, si j'ai repris en sens contraire la voie où vous nous avez entraînés.

Si, un jour, vous entendez poser un diagnostic positif de tuberculose dans le cas d'un proche ou d'un ami, ne détournez pas la tête pour essayer une larme furtive, mais donnez-lui fraternellement la main en l'assurant que le gouffre n'est pas insondable, et en souvenir de notre rencontre d'aujourd'hui, instillez-lui que ce que ceux-ci et ceux-là ont accompli, pourquoi ne le fera-t-il pas lui-même?..

PITCHOUNETTE

Intermède

C'était entre les deux allées. L'une de houx, l'autre d'or...
Je l'attendais sous les rameaux
Tout pleins de querelles ailées.
Pour charmer l'attente en vain:
Je m'étais avisé d'un jeu:
Je croirai qu'elle m'aime un peu
Si le long des houx elle arrive.
Mais, si toute rose d'aurore,
Comme la nue ou le jour naît,
Où les ormeaux elle venait,
Oh! ce serait qu'elle m'adore!
Aucun sort ne vaudrait le nôtre,
S'adorer c'est être divin...
— Hélas! mignonne tu ne vins
Ni par un chemin ni par l'autre.
Cattulle MENDES

COURRIER des ABEILLES

Souriante — Ne vous excusez pas de demander un "p'tit" peu de mon cœur; cela me fait plaisir, c'est une si belle preuve de votre confiance en moi et je donne beaucoup. Donc ne craignez pas de revenir me dire tout ce qui mijote sous votre front. Je publierai.

L'Amie de Grande-Sœur — C'est tout à fait bien choisi et "ca" me rend heureux, alors, comment l'accorderais-je pas le titre et l'affection avec tout mon cœur? Maintenant que vous êtes assurée du meilleur accueil, soyez une vigilante, féconde et fréquente abeille. Vos réponses, à la page, ne paraissent toujours que trois semaines après réception de vos lettres. C'est long, mais il nous est impossible de faire mieux, et maintenant que vous savez, l'attente sera moins longue, n'est-ce pas? Un bon soir, ma nouvelle amie!

Jeanne d'Arc — J'ai fait l'envoi du paquet avec plaisir. Vous êtes une généreuse et bonne amie que je suis heureuse de recevoir à la ruche et c'est avec un sourire du cœur que je vous dis: Bienvenue. L'écriture n'est pas si vilaine et le style simple et joli me fait déjà vous aimer. Revenez.

Marquise de la Lande — Rien de tel comme ces vieux chasseurs pour prendre les ailes des beaux oiseaux comme vous. J'ai de l'expérience en la matière, mais voyez pourquoi je dis: Prenez garde! Il ne faut pas dire trop tôt: "Fontaine" et dans quatre mois il peut se faire de profondes racines! Et je pourrais vous recevoir en voyage de noces... n'est-ce pas que ce serait charmant? — Oui, ça passera vite maintenant que le soleil se montre plus généreux! Tout de même je vous souhaite du courage jusqu'à la fin et du succès, et des consolations nombreuses. Toute mon amitié vous demeure tendre et fidèle. Ne craignez pas de souvent revenir.

Nounou — Je publierai les bourdonnements. Du moment que vous êtes abonnée, fille ou sœur d'abonnée, vous avez le droit de faire partie de notre Cercle, Amities.

Paysanne Isolée — Ainsi, vous avez fait pour le mieux, vous avez bien fait et bientôt vous trouverez l'oubli, je n'en doute pas. Je vous comprends de chercher à voir clair en l'avenir, mais il ne faut pas vous inquiéter outre mesure, non plus. Il s'agit d'un imprévu parfois, pour que nos pas prennent une autre direction. Soyez bonne toujours et avec confiance, le bon Dieu vous aidera.

Maxe — J'ai fait l'envoi de votre lettre. Comme il suffit de peu de temps pour briser toute une vie! Le drame qui brisa la vôtre est des plus tristes et je vous comprends d'en souffrir encore dans tout votre cœur. Ce passage de votre vie qui me fait vous connaître un peu, me fait vous aimer beaucoup et vous admirer. La lutte quotidienne pour les petits êtres que Dieu vous a donnés est quelque chose de sublime et le papa, du haut du ciel, doit vous sourire et vous bénir de savoir le remplacer auprès d'eux. Je souhaite, chère Maxe, que beaucoup de consolations soient votre récompense sur la terre en attendant de recevoir celle de l'Au delà; je souhaite aussi que votre amitié progresse pour moi, qu'elle m'accorde toute confiance afin que nous devenions une bonne paire d'amies. Voulez-vous? L'abeille en question n'est pas de vos paroisses.

Cœur sympathique — Il me fait plaisir de vous ouvrir la ruche et de vous compter une abeille vigilante et dévouée pour l'avenir. L'échange des lettres ne devant plus se faire par votre entremise, lancez un appel dans les Bourdonnements en donnant votre adresse et je ne doute pas que vous trouviez alors ce que vous cherchez. Bienvenue.

Petite Fée d'Espérance — Ces poésies seront publiées. Le retard est dû à ce qu'elles demandent beaucoup plus d'espace que la prose et que notre page est toujours bien remplie, mais leur tour viendra tout de même. Merci pour l'abonnement et bonne amitié.

Luce Aimée — Les douces choses qui débordent de votre cœur pour moi! J'en suis heureuse beaucoup parce que je vous aime, chère Luce, et c'est si bon de voir du sourire sur vos lèvres et de l'affection consolante dans vos yeux! Voulez-vous, c'est un art, et pas le plus facile de savoir mesurer l'impact de la vie au bord même des fleurs".

Quand il nous arrive du bonheur, ce n'est pas la comparaison à celui d'autrui, le nôtre nous paraît secondaire alors que jamais, dans nos malheurs, douleurs d'autrui ne dépassent les nôtres. C'est ce qui fait que nous sommes toujours plus facilement malheureux qu'heureux. Mais pourquoi philosopher quand votre lettre n'est qu'un chant de tendresse confiante? Mieux vaut pour toutes deux être doucement heureuses dans notre amitié! J'ai hâte de vous relire.

Semence de Bonheur — C'est une charmante idée qu'en "Brunet" des Boies de vous envoyer à moi et je l'en remercie de tout cœur. Car c'est une intéressante mouche qui m'arrive en vous et je vois que son miel sera des élan d'un jeune cœur qui fera du bonheur nouveau à la ruche. C'est cela, venez vous confier à moi et bourdonnez avec les "autres", vous serez très bien venue toujours.

Jolie Fougère — J'aime votre visite ainsi que celle de Bébé Yvan. Merci à vous de me faire gentiment ce plaisir. Ainsi vous aurez un joli petit chez-vous? Je vois que le goût

ne manque pas et que tout sera plus que charmant là où vous aurez mis la main. Vous devez être la plus gentille maîtresse de maison et je vous félicite. Prenez garde cependant que trop d'ardeur et de zèle empiète sur votre santé, cela arrive parfois dans les grands enthousiasmes! — Le gris et le rouge semblent vouloir être la vogue printanière, mais je crois que toutes les couleurs seront portées. Une bonne caresse à Bébé, un bon sourire pour vous avec l'espoir de bientôt vous relire.

Griglette — Je suis heureuse de vous savoir la bonne amie de la petite amie; cela me fait mieux vous connaître, il me semble, et vous aimer beaucoup. Je publierai le bourdonnement. Je vous souhaite de beaux lauriers pour continuer vos labours.

Satanas — Vous êtes quatre à m'écouter, votre paroisse mais je ne puis ainsi vous dévoiler leurs pseudos. Typo et F. ne sont pas des vôtres. Bonjour.

Sémillante — J'ai tout reçu, merci de tout cœur. J'ai fait l'envoi des lettres. Bienvenue encore.

L'Amie d'un violon — Remerciez sincères pour votre envoi. Fraternelle affection toujours.

Monsieune — Savez-vous que je vous attendais un peu? Quelqu'un que vous devinez, sans doute, n'avait parlé de votre "peut-être venue" et je vous désirais parmi mes correspondantes, vous que l'on annonçait une intéressante, intelligente et bonne amie. En plus d'être très bienvenue, voyez, vous êtes désirée, vous l'êtes plus encore pour l'avenir maintenant que vous m'êtes venue parler. Alors, vous reviendrez — Voyez nos conditions nouvelles en tête de Bourdonnement et voyez à faire vous-même, en donnant votre adresse aux lectrices, votre demande de correspondantes. En effet, Michelle vous convoitait bien, mais Roselys, René de la Lande, Frappez et l'on vous ouvrira! — Je ne savais pas la Ruche avec ses abeilles dans la Fumée, de France, et je vous assure que j'aimerais bien prendre connaissance d'un numéro de cette revue. — Je vous souris donc, nouvelle amie, et verrai à vous envoyer un numéro du journal que vous désirez.

Couronnée de roses — J'ai fait parvenir votre lettre. Voyez nos nouvelles conditions et faites vous-même votre demande de correspondantes.

Julie-Elle — Nous venons de changer les règlements de la page féminine; vous les lirez dans la note qui précède notre rubrique Bourdonnement. Je ne demande pas mieux que de vous être agréable, mais je ne sais au juste où vous voulez en venir. J'ai présentement beaucoup à faire; vous voyez par vous-même que le nombre de mes correspondantes n'est pas minime. Je ne puis donc promettre de me souvenir de tout ce qui concerne chacun en particulier ni de m'associer aux projets de chacun. Faites pour le mieux, mais s'il y a erreur, vous savez, je m'en lave les mains. Il ne faut pas m'en vouloir si j'ai passé l'âge des espérances de petite fille! Bonjour!

GRANDE-SOEUR

Bourdonnements

A NOTER: Chaque Abeille et Bourdon n'a droit dans ces colonnes qu'à la publication de ses lettres, mais si une lettre, ou communiqué, doit être écrits à l'encre, au recto et dans l'ordre habituel. Les correspondants ne devront à l'avenir échanger aucune lettre personnelle par l'intermédiaire de la Directrice. Ceux qui désirent se créer ici des relations épistolaires devront publier leur adresse dans ces colonnes; nous ne réadresserons de lettres à qui que ce soit et sous aucun prétexte.

Taquinette — Venez donc me taquiner, j'aimerais tant cela.

Typo Endiable — Est-ce vrai que vous êtes endiable? Venez me le montrer.

Souriante — Comment aimez-vous cela embrasser G. G.? A quand le tour de ski au clair de lune?

Plume au vent — Si un certain jour le vent vous poussait par ici, n'oubliez pas de me le dire. Je serais contente de faire votre connaissance.

A Tous — Bienvenue à tous ceux et celles qui voudront bien venir bourdonner auprès de

LISERON

Semence de Joie — N'êtes-vous pas déjà venue faire un tour d'auto avec moi, un certain dimanche? Sinon, aidez-moi un peu à soulever le voile.

Soleil Printanier — Devinez-vous bientôt réalité?

Muguet des Prés — Je vous honore avec toute mon affection de sœur.

Marguerite de la Lande — C'est attrapant quelquefois de s'attarder aux portes. Ah! ah!

A Tous — Douces amitiés, de GRACIEUSE

meilleur souvenir de la petite CASIMIRIENNE.

Satanas — Oui, je le sais. Aussi, je me suis précipitément d'eau bête. Ah! ah! affectueux sourires.

Béatrice de Chantolent — Comme ancienne, je vous invite à renouer la chaîne interrompue depuis quelque temps. Acceptez-vous? Venez me le dire, s'il s'agit de miel.

Jacasse — Recevez mes sincères félicitations pour vos vers intitulés "L'encan". Revenez souvent j'accuser; vous êtes goûté ici et par toutes les abeilles qui savent apprécier un succulent rayon de miel. Ne vous laissez pas trop désirer s'pas? Amical sourire de

JEANNINE

Jacasse — Jacasse, Jacasse, j'accuse donc, Venez aussi j'accuser dans mes parages.

Petite Lorraine, Semeuse de Joie — J'aimerais vous connaître. Pourquoi ne viendriez-vous pas dans un premier billet? Je vous salue toutes deux.

Friand de Sourires — Vraiment, alors acceptez-vous mon plus joli? **Liseron** — Petite Liseron, m'écoutez-vous? G. G. il va certainement vous voler à nous bientôt. Je vous embrasse par son entremise, car je sais que ça va être plus sûr... hein!

Prison d'Amour — Que je voudrais être dans cette prison, là, je serais certainement

SOURIANTE

Prison d'Amour — La poste aérienne ayant passé à ma porte, je lui ai confié pour toi, un panier de bécois C.O.D!

Nénuphar — Pourquoi ne pas changer ton pseudo pour celui de Juliette? C'est cousin Roméo qui en serait content!

Tulipe noire — Savez-vous la chanson? Laissez parler les fleurs? Sinon, je vous la chanterai.

Amour — Toi, mon pauvre vieux, tu lis trop de romans! voyons! sois raisonnable... Fais des lectures plus sérieuses, en suivant l'exemple de ta vieille branche.

FERNAND

Amie des bois — Récompensez Mlle Lucienne, ma meilleure pensée jointe à mon fidèle souvenir.

Casimirienne — Sois prudente et "sage" afin que lorsque je reviendrai je puisse te retrouver parfaitement heureuse. Comment va Gisèle?

Je pense à vous — A la douce amie que je n'oublie pas l'envoie mes sentiments les plus tendres. Que devient "Sous le feuillage"? **Miss Anglaise, Lise, Mimi de Bruges, Noëlle de Dams, Coeur Gâté, Petite au Grand** — Qu'il fait bon être votre amie! Bien vôtre,

FLEURDALE

Don Juan — Avez-vous rêvé parfois aux petites Canadiennes du beau Témiscamingue?

OPALE

Emilieune — Certainement que nous nous connaissons; nous sommes parentes, tout comme je le suis avec Louise. En retranchant quelques lettres de votre pseudo, ne trouvons-nous pas celui de votre mari? Alors, j'y suis! Sourires.

Brin de Lilas — Ma pensée va souvent vers vous. Je vous désire tout le bonheur et le courage possible, pour réaliser votre nouveau projet et vous assure de mon souvenir. Adieu!

Etoile de Naples — La lumière de votre "étoile" m'est parvenue. Revenez encore m'apporter du bonheur. Je vous attends dans une longue lettre, si vous le voulez.

BRIN D'ESPERANCE

Amie des bois — Je crois vous reconnaître maintenant, mais je puis me tromper aussi. Venez me rassurer.

Stellina — Mes sincères félicitations pour votre Rayon de Miel intitulé: "Mon rêve à moi".

Savoureux de Miel — J'ai une réserve de miel savoureux... Voulez-vous y goûter? Si le cœur vous le dit venez et je vous servirai "à la bonne franquette", O.K.?

GHISLAINE

Malgré mon assentiment "à rester dans l'ombre", je ne résiste pas, cette fois, à la tentation de m'unir aux membres pour féliciter celui qui est à l'honneur, en ce moment. Car vous savez tous, que que l'Action intellectuelle vient de décerner le Prix de narration française à notre Grande Sœur, pour son volume: "Le sanglot sous les Rires".

Encore une fois, je l'en félicite sincèrement, espérant que ce témoignage justifié lui fera oublier les critiques. (Même si j'y étais pour quelque chose).

TYPO ENDIALE

Marquis de Carabas — Gare à vous! Mes armes sont peut-être en meilleur état que les vôtres.

A tous mes frères — Attention aux étoiles, mes frères, elles sont dangereuses peut-être à cause de la crise. L'étoile filante surtout!

Etoile du nord — Veuillez avertir votre sœur l'étoile filante de n'être pas si indiscret, il lui arrivera malheur car je suis satan.

Plume au vent — Je suis très content de trouver une amie en vous; je vous en prie! Au secours! SATANAS

Nénuphar, Amour et Fernand — Ne sortez plus au crépuscule ou plutôt sortez, vous serez accompagnés de la vierge du crépuscule. C'est une vierge que vous connaissez bien.

Amie souffrante — Venez vous reposer sur mon cœur lorsque la brume apparaitra.

VIERGE DU CREPUSCULE

Typo endiable, Lutin du rucher, Brun Lutin, Feu follet, Ti-Noir, Satan, Girouette, Plume au vent — Sans oublier ma Grande sœur, je me range sous votre égide, certain que vous n'aurez pas peur de moi.

CRETIN

Marguerite de la lande — Mon dernier message est-il parvenu à votre adresse? Alors... j'ai hâte... oh! de vous relire!

Lutin du rucher — Eh bien, monsieur Lutin, n'avez-vous pas censuré mon message affectueux à Marguerite, dites?

Mercurie — Je ne sais de vous que votre nom de planète et... je voudrais en savoir plus long...

Marquis de Carabas — Vous souveniez-vous des "clairs de lune" d'antan. Il y en a toujours pour votre amitié.

LUNE ROUSSE — Toutes félicitations seraient méritées si tu n'avais pas eu le secours d'une amie. Merci bien des souhaits.

Mase — A vous de vous en rendre compte. Les portes seront ouvertes à deux battants. Vais-je attendre?

Violette des prés — Mais quelle captivité vivre dans une prison sans amour! Quelle douleur souffrir d'amour!

Petite Lorraine — Tout a été commandé. A vous le loisir de venir à habiter. Bienvenue.

M. E. Moi — Je vous aime déjà. Revendez-vous quelques pas?

PRISON D'AMOUR

Iris d'azur — Sous le voile dont je l'abrite le reconnaîtrez-tu, mignonne? Te souviens-tu de notre veillée tardive du 4 janvier, où tu me racontais d'amusantes histoires? Ah! ah!... je t'envoie une gerbe d'amitié assaisonnée d'un bon baiser.

Paul d'Argencourt — Merci de vos souhaits, je vous rends la pareille.

Fleur aimée de l'Immaculée — Que je serais heureuse de pouvoir lever le voile qui vous cache à mes yeux. Il me semble que vous êtes réellement une "petite fleur aimée de Marie" et pour des raisons particulières. Nos pseudos se ressemblent tellement il me semble que nous fraterniserions bien ensemble. Dans un prochain billet venez le dire à

Fleur aimée du Sacré-Cœur **Béatrice de Chantolent** — La vie est toujours bonne à la Ruche. Comment va le petit mari? Unis pour la vie ou est heureux, n'est-ce pas? Saluts amicaux. Qui?

YVETTE

Petite Bleue — Il y a longtemps que je ne vous ai vue; vous reviez? Gai bonjour.

Feu-Follet — Quelquefois les oiseaux aime mieux le vin; celui du Nord ou celui du village? Tant que ce ne sera qu'une fois "l'an": pas de remarques.

Marquis de Carabas, Ti-Noir — C'est à Marquis que s'adressait mon dernier billet. Au revoir.

Fernand — Demandez à Roméo, je crois qu'il l'a trouvée ta mitaine sur la patinoire, à la partie de goulard le 15 janvier.

Roméo — Laquelle parmi les spectatrices aux parties de balle ou de goulard préférez-tu? Les parties sont chaudes parfois, mais Fernand est toujours là!

ROBINSON

Amie des Bois — Mon bonjour et au revoir.

Angélique — J'ai en ma possession une feuille de votre album d'autographes. J'ai été invité à y écrire quelques mots par une amie à vous. Est-ce que c'est pressé? Affectueux bonjour.

Petit pois vert — Savez-vous la recette du gâteau fudge cuit dans la neige?

Pierre de la Falaise — Mille amitiés.

Paul d'ARGENCOURT

Sentinelles, Typo Endiable — Pour n'être pas la populaire "petite Yolande" du vieux raconteur, n'aurais-je pas droit à votre sympathie? Vous saluez-vous, Sentinelles, votre belle devise: "Conduire vos sujets au bonheur par les sentiers de la fraternité et de la mutuelle confiance pour ceux qui en aient les aptitudes". Aucune condition de nom ou de titre ne fut émise. Alors, pourquoi refuseriez-vous la clef du bonheur à l'humble petite habitante de Ormeaux?

Amie des Bois — De ma belle forêt, l'hiver a chassé les feuilles, les fleurs, les oiseaux, les chansons. Vous seule me restez fidèle sous l'écorce froide et voilà pourquoi, Amie des Bois, je vous aime.

YOLAINE DES ORMEAUX

Prison d'Amour — Si nous allions, Maxe et moi, frapper à votre porte, nous permettriez-vous d'entrer? Nous serions si bien chez vous.

Ghislaine — Laissez-moi prendre une petite part de l'amitié que vous offrez aux abeilles. Merci.

Maxe — Je vous attends toujours avec un sourire! Revendez-moi souvent. N'est-ce pas qu'il sera bon de vous revoir à... Pâques?

ETOILE DE NAPLES

Chevalier d'Orsay — Bonjour, aimable Chevalier, il me fait plaisir de jaser tout gentiment avec vous.

Typo Endiable — On attend des progrès dans votre formation — c'est le temps d'agir pendant le carême.

Petite Enjoueuse — Vous me comblez de compliments. J'ai été si surchargée que forcément j'ai négligé... Revendez, ma chérie. Je vous aime toujours.

Madée — La bonne sympathie sincère et affectueuse que la tienne, et la bonne pression de la main qui a serré la mienne. Merci du cœur.

Fleurdale — N'oublie pas que je te désire souvent, petite sœur. Baisers à B. et à Gabio; l'attente que vous de grosses caresses à F. G. L. T.

Souriante — J'accueille avec joie vos sourires et votre affection, petite fille. Des bonjours en retour.

Marquis de Carabas — Je vous tends la main, marquis.

Gratis

Montre pour dames ou messieurs, or, argent, acier, enroulé, marmite, nappes, rideaux, co-dak, lingerie, soie, coton, net de toilette et nombreux autres cadeaux seront donnés aux personnes qui vendront de 100 ou 150 paquets de nos graines de jardin à 7 cts le paquet. Demandez notre catalogue et 50 paquets.

L'Union des Jardiniers.
Lévis, P.Q. Engr.

Je pense à vous — Si je vous disais que je pense à vous souvent me croiriez-vous?

Typo — Etes-vous assez "endiable" pour deviner

QUI SUIS-JE?

Roméo, Fernand — Bonjour, les cousins!

Rêve d'un soir — Oh! comme votre rêve fut donc court, c'était sans doute trop beau pour que ce fût durable.

Sémillante — Acceptez-vous le "bonjour" d'une nouvelle amie?

Don Juan — Mon meilleur "souvenir" cette année? Est-ce encore à A...?

Petite Malade — J'ai beaucoup aimé votre poésie. Je prie pour vous.

Minou blanc, Minette — Laissez-moi en passant vous caresser un peu car je n'ai plus de petit minou blanc.

Ti-Pit l'ignorant — Quand je vous ai vu arriver au Rucher, je croyais que c'était Ti-P

A Québec

Vives critiques de l'opposition

Cadeau de \$300,000 à la "Canada Paper and Power" — Pas de lumière sur les voitures cette année — MM. Taschereau et Barré s'accrochent à propos de retour à la terre

L'opposition, qui s'était tenue sur la réserve, jusqu'ici, est montée à l'assaut jeudi dernier.

Pendant deux heures, M. Maurice Duplessis a livré une lutte furieuse et l'attaque a été si rude et conduite avec une telle vigueur que M. Mercier, qui défendait le gouvernement sur un crédit pour la protection des forêts, a dû se retirer dans une diplomatie de retraite.

M. Duplessis a demandé tout d'abord, sur un ton paisible, divers renseignements sur la Canada Paper et autres compagnies; savoir, si les primes de transfert des limites forestières avaient été acquittées par la compagnie, si le gouvernement lui avait consenti des réductions pour droits de coupe, etc., puis, soudain, il a déclenché une violente attaque sur les responsabilités du gouvernement dans le désastre de la Canada Paper.

Cette compagnie, dit M. Duplessis, a obtenu sa charte du gouvernement provincial qui, en plus, était appelée à autoriser les transferts, la fusion des compagnies qui ont formé le groupe de la Canada Paper, les permis de coupe; or, dit M. Duplessis, la Canada Paper a drainé l'épargne de la province de la façon la plus scandaleuse, elle a enlevé des millions aux porteurs de débiteurs de la façon la plus malhonnête en constituant un trust éhonté.

Que faisait le gouvernement chargé de passer les lois, de prévenir les abus, de protéger le public? Il n'a pas levé le doigt pour empêcher cette exploitation honteuse, pour protéger nos gens et notre épargne. Au contraire, il l'a aidé en lui faisant cadeau de \$300,000 de primes de transferts, par des réductions de droits.

Le gouvernement a été complice de la spoliation, avant le fait, en permettant la manipulation du capital autorisé par ses propres lois; il a été complice pendant la spoliation en la laissant se perpétuer, sans même prendre le soin de s'enquérir; il a été complice après le fait, en laissant les organisateurs de cette spoliation éhontée multiplier les épargnants, sans intervenir pour faire rendre justice.

Le gouvernement ne peut même pas invoquer la raison qu'il n'y avait rien. Ce gouvernement administre depuis plus de vingt ans avec une énorme majorité; c'est lui qui avait la responsabilité des lois. Qui celles-ci étaient mauvaises, et le gouvernement doit en porter la responsabilité; ou elles étaient bonnes et efficaces et alors le gouvernement doit porter le reproche de ne pas les avoir appliquées avec discernement.

M. Mercier

M. Mercier: Mon ami ne s'attend pas à ce que je réponde à tout son discours. Il avait un groupe de compagnies exploitant nos ressources forestières qui ont cru nécessaire de se fusionner afin de réduire les frais généraux, de fermer certains moulins démodés, de centraliser la production dans des moulins plus modernes. Dans tout ceci, le gouvernement n'a rien eu à faire, et n'avait aucun moyen à sa disposition pour empêcher cette fusion. Cette organisation s'est faite entre la St. Maurice Valley, la Lamerite, la Belgo, la Wayagamack, la Port Alfred Pulp, etc. Ces compagnies possèdent actuellement 15-19 milles carrés et poursuivent leurs opérations.

Il est vrai que nous aurions pu percevoir certains montants. Dans les circonstances difficiles que nous traversons, la Canada Paper & Power nous a demandé une réduction des droits à payer afin de poursuivre ses opérations. Nous avons pensé qu'il était juste d'accorder une certaine réduction afin d'aider à ces compagnies à traverser la crise financière, et nous avions la conviction qu'en ce faisant nous aidions à l'industrie dans la province. D'ailleurs, nous l'avons fait dans le cas de plusieurs compagnies, et je crois que c'est une bonne politique.

Epargnez

5%

Nous accordons un escompte spécial de 5% aux membres des Associations agricoles de la province, pour toutes commandes de \$25.00 et plus, prises dans notre catalogue. Vous n'avez qu'à nous envoyer le reçu de votre secrétaire ou la bande d'adresse du journal agricole auquel vous êtes abonné.

Aucun escompte pour les commandes de moins de \$25.00.

Achetez chez DUPUIS

Payez moins cher

Comptoir Postal

Dupuis Frères
Montréal.

M. Duplessis

Le ministre dit qu'il n'a rien eu à faire dans cette affaire; c'est donc qu'il n'a plus le sens de ses responsabilités au point de se rendre complice de ce qui arrive.

Pas un mot de sympathie pour les victimes

M. Duplessis continue: "On ne peut qu'admirer, dit-il, le bel enthousiasme du ministre pour la Canada Paper. Il s'est apitoyé sur son sort, sa situation financière. Mais il n'a pas un mot, pas un geste de sympathie pour les malheureuses victimes qui ont été exploitées. Le ministre nous dit qu'on ne doit pas attaquer ces gens-là, ne peut rien faire. Si les lois depuis 30 ans sont faites pour qu'on puisse, sous le couvert de ces lois, organiser des affaires scandaleuses, alors le gouvernement chargé de faire les lois est responsable au premier chef. Si la Canada Paper a englouti des millions de l'épargne, c'est parce que le gouvernement a accordé des chartes sans faire enquête, qu'il a donné des permis de transfert sans s'assurer de quoi que ce soit, et par là il s'est constitué le complice de la Canada Paper."

Le ministre n'a pas trouvé une parole non plus pour les petits ouvriers qu'on a forcés d'acheter des actions du capital mouillé de la Canada Paper. Le ministre ne nie pas que la Canada Paper n'a pas payé un seul transfert sur les 15,000 milles et il ne peut pas le nier. Donc le trésor a donc perdu \$300,000.

Le ministre doit avouer la neutralité condamnable du régime. Il y a un moyen de protéger, de sauvegarder le capital honnête. C'est d'amputer le capital malhonnête. Car le capital honnête est nécessaire, il faut l'aider.

Pas de lumière

Le bill Caron, que M. Fortin, de la Beauce, avait ressuscité, a été tué de nouveau la semaine dernière par un amendement le renvoyant à 6 mois. Nous avons vu la volte-face des députés qui avaient voté, à la suite de l'intervention du premier ministre, 34 contre 23 pour le bill en deuxième lecture au jeudi dernier vote 38 contre 19 pour le renvoi du bill.

Lorsque le premier ministre a appelé ce bill, le Dr Gauthier, de Portneuf, qui avait demandé de retarder la troisième lecture, prend la parole.

Le Dr Gauthier: Mon collègue de Beauce, (M. Fortin), a apporté un amendement aux cultivateurs ne veulent pas et c'est en leur nom que je proteste. Le comité de l'agriculture a décidé de n'obliger que les bicyclettes ou tricycles à porter des lumières ou réflecteurs. Le député de Beauce veut que la loi s'étende aux cultivateurs, du moins pour leurs voitures de promenade alors qu'ils seront sur les routes nationales et régionales. Il est préférable de faire une campagne d'éducation. Ce n'est pas parce que j'ai peur de l'électeur que je prends cette attitude, mais parce que mes électeurs sont contre et que je crois qu'ils ont raison d'être contre.

M. Lamoureux, (Iberville). Par un vote de 23 à 3, le comité de l'agriculture a rejeté le principe de ce bill. Ce comité est composé de députés représentant l'élément rural et c'est à eux d'apprécier cette mesure. C'est par compassion pour le député des Îles de la Madeleine que nous n'avons pas tué le bill et maintenant il revient à la charge.

M. Pierre Gagnon (Kamouraska). Les statistiques établissent que les accidents nocturnes entre voitures à traction animale et automobiles sont peu nombreux et dus à la vitesse des automobiles. Par cette loi, les chauffeurs vont se croquer en sécurité et aller plus vite. Il ne reste plus que le bord du fossé aux cultivateurs; qu'on les laisse tranquilles au moins sur cette partie de la route. Je propose le renvoi à 6 mois.

M. Amédée Caron (Îles de la Madeleine): Le député de Portneuf prétend qu'il parle au nom des cultivateurs de la province. Le député de Beauce est un rural et il ne craint pas de dire que ses électeurs sont favorables afin de se mieux protéger contre les dangers de la route.

Le Dr Gauthier: Mon collègue a-t-il mandat des électeurs cultivateurs de son comté?

M. Caron: C'est pas la question. C'est mal comprendre son rôle de député que de travailler seulement dans le sens de la volonté de ses électeurs. Nous sommes ici dans l'intérêt public et c'est notre devoir d'agir en conséquence même si nous contrarions une partie de nos électeurs.

M. J.-E. Perrault: Le projet ne rime à rien du tout. S'il est adopté, le danger sera plus grand qu'aujourd'hui. On ne veut exiger des lumières ou réflecteurs que sur les voitures de promenade; alors les automobilistes seront dans une fausse sécurité. On dit que le cultivateur n'aura pas de responsabilité. Alors le cultivateur ne s'en occupera pas. De plus, je suis opposé à toute mesure de coercition. La campagne est opposée à cette mesure et c'est son droit. L'U. C. C. s'est prononcée deux fois contre ce bill. Vous ne voulez pas poursuivre les cultivateurs qui ne porteront pas de lumière; conséquemment c'est une loi qui sera inopérante.

M. Caron: On parle de faire l'éducation de la classe agricole. Je crois que c'est l'éducation de certains députés qu'il faudrait faire. L'éducation est faite...
M. Savard: Le député n'a pas le droit de parler deux fois...
L'Orateur: Si l'on insiste pour empêcher de parler...
Plusieurs députés: A l'ordre! A l'ordre!

On procède au vote et le renvoi à six mois est voté par 38 voix contre 19.

L'aide aux chômeurs

Le bill de M. Francoeur, au sujet des secours aux chômeurs, a donné lieu à un vif débat.

Le retour à la terre

M. Maurice Duplessis parle du retour à la terre. Ce mouvement est excellent, nécessaire. Il est le moyen le plus rationnel et le plus pratique de diminuer le chômage. Malheureusement le gouvernement parce qu'il a négligé de payer les primes aux colons, parce qu'il a semé ainsi obstacles sur obstacles, parce qu'il n'était pas prêt, faute de classification des terres de colonisation, compromet gravement le succès de ce mouvement.

Et il n'a pas d'excuses à invoquer pour ne pas payer les primes de défrichement, de labour aux colons, le gouvernement qui a passé des arrêtés ministériels pour dépenser \$20,000 pour les animaux du jardin zoologique, \$53,000 pour imprimer et relier des documents.

Je regrette que par l'entêtement de je ne sais qui, car je n'en suis pas tous les ministres, on ait refusé de payer les dettes du gouvernement au colon, et qu'on soit en train de porter un coup mortel à la colonisation. Si le gouvernement par sa politique lui le mouvement du retour à la terre il porte une lourde et terrible responsabilité qu'aucun honnête homme conscient de ses devoirs ne voudrait assumer.

M. Laferté répond à M. Duplessis que le gouvernement provincial n'a pas retardé la mise en application du programme Gordon, il admet que ces jours derniers, il a payé \$25,000 de primes aux colons et que son département en doit encore \$75,000.

M. L. Barré

M. Laurent Barré a aussi pris part à ce débat sur le retour à la terre.

Le débat de ce soir, dit-il, a mis en lumière l'attitude du gouvernement en ce qui concerne le genre de coopération qu'il a accordée à l'entreprise de secours et au mouvement de retour à la terre.

Une chose apparaît évidente, c'est la responsabilité complète du gouvernement de cette province en ce qui concerne l'administration et le succès ou l'insuccès de ce mouvement de retour à la terre.

En vertu du contrat intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, tous les deniers par les trois gouvernements provinciaux, fédéral et municipal sont administrés par le gouvernement de cette province, il en ressort donc que toute la responsabilité de l'administration et de l'insuccès du mouvement incombe au gouvernement.

L'honorable ministre de la colonisation a cru devoir revenir sur le sujet des déclarations du citoyen Jeffrey.

Monsieur le président, je ne me servirai pas des lettres de colons que j'ai reçues et dans lesquelles les colons se plaignent de la manière dont ils ont été traités et sur lequel ils ont été exploités par des amis et protégés du gouvernement. Non, M. le président, je sais trop bien comment on a traité le citoyen Jeffrey. Je prendrai le témoignage d'un homme que l'honorable ministre de la colonisation n'accusera certainement pas de sympathies pour les conservateurs, j'ai nommé le député fédéral de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot.

Que dit M. Pouliot? J'ai en main le *Hansard* qui rapporte ses paroles. Sans en donner lecture, voici en résumé ce que dit ce député que nous avons vu dans le passé et que nous verrons probablement dans l'avenir aux côtés des ministériels défendant les membres de ce gouvernement.

Le député libéral de Témiscouata dit qu'il est à sa connaissance que des colons ont été dirigés vers des endroits où il n'y avait pas de chemins, pas d'habitations, que ces colons ont été jetés dans la misère, que plusieurs ont été logés dans des locaux trop étroits où ils étaient tassés, gens de sexes différents dans une promiscuité démorale et et parfois immorale.

Et remarquez bien, M. le président, ce n'est pas le témoignage d'un homme que le ministre de la colonisation pourra discréditer comme il a fait du citoyen Jeffrey, ce n'est pas non plus un de ces nombreux colons dont j'ai en main les lettres mais que je ne veux pas nommer, ne voulant pas les exposer aux persécutions d'un gouvernement vindicatif et scélérat.

Et le député de Témiscouata, parlant de son comté déclare que la misère des colons est atroce, que pour certains elles a été telle qu'ils ont été réduits à manger de l'herbe comme les animaux. Remarquez encore que cela se passe dans un comté où au dire du député provincial le gouvernement de cette province avait donné près d'un demi-million en faveurs diverses.

Je l'ai dit, je le répète, Monsieur le président, ce gouvernement ne peut ni éluder ni partager avec qui que ce soit la responsabilité de l'administration des deniers du retour à la terre. Mais la comme ailleurs l'incurie du gouvernement s'est fait sentir dans ses tristes effets.

Un autre point dont je veux dire un mot, c'est cette question de loïs aux sans-travail. Jamais il n'a été question de faire payer le complet loyer d'un spacieux logis ou d'un palais aux misérables sans-travail. Mais si on en est venu à la conclusion que l'abri était une nécessité de la vie, tout comme la nourriture et le vêtement, pourquoi attendre pour rendre publique cette décision que je sans-travail soit menacé sérieusement d'éviction?

L'égoïsme des gouvernants est-il tel que ces gens sont incapables de comprendre que les menaces d'éviction sont une souffrance pour les malheureux sans travail qui se voient menacés eux et leurs familles d'être jetés sur le pavé. Pourquoi ne pas éviter cette souffrance aux sans-travail en établissant tout de suite que le loïs est considéré comme une nécessité de la vie et que jusqu'à un certain montant il sera pourvu à ce que les gens ne soient pas mis dehors? Mais toujours ce gouvernement est en retard.

La session est commencée depuis deux mois et il n'y a pratiquement rien de fait, aucune mesure importante n'a été proposée, nous avons perdu notre temps et pendant que le parlement ne faisait rien parce que le gouvernement n'avait rien de prêt, le peuple souffrait.

Dès le début de la session, l'opposition s'est déclarée prête à coopérer avec le gouvernement et de fait nous avons donné au gouvernement toute la latitude possible; qu'avons-nous eu depuis ces deux mois? Aucune mesure importante de nature à aider le peuple qui souffre, rien de sérieux pour l'agriculture. Ce soir encore nous avons vu sans discussion des lois présentées par le ministre de l'agriculture à qui j'avais le plaisir d'adresser de sincères félicitations, mais il faut bien le dire ces lois sont des mesures de peu d'importance.

Nous avons eu des motions pour productions de documents. Alors que dès le premier discours le proposeur lui-même déclarait parfois que le but de sa motion n'était pas de faire produire des documents mais bien de faire des compliments au gouvernement. Temps perdu à jeter de l'encre à des orgueilleux et des égoïstes alors que le peuple souffre et que l'on ne fait rien pour soulager sa souffrance.

M. le président, il faut qu'on le sache, le peuple est fatigué de l'orgueil et de l'égoïsme de ceux qui se font mutuellement des compliments et qui ne font rien de sérieux pour aider le cultivateur et l'ouvrier.

Par son incurie et sa négligence ce gouvernement a été en partie la cause du dépeuplement de nos campagnes et du surpeuplement de nos villes, maintenant va-t-il attendre que le peuple en vienne à des actes regrettables?

Nous avons offert au gouvernement toute notre coopération. En paroles et en actes nous avons montré depuis le commencement de la session que nous ne voulions pas lui susciter d'embarras. Au gouvernement il appartient d'agir. C'est son devoir et s'il ne le fait pas il en portera la pleine et entière responsabilité. Si à cause de son incurie et de son incompetence il se produit chez le peuple des actes et des soulèvements regrettables, le gouvernement en portera la peine et entière responsabilité.

Le premier ministre proteste avec véhémence, je prends toute la responsabilité de ces paroles que je vais dire. L'opposition, je regrette de le constater, fait une mauvaise œuvre dans la province. Elle en est rendue à dire que si nous n'agissons pas il va y avoir un soulèvement.

M. Barré — Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que si par malheur il se produisait un soulèvement, le gouvernement y aura sa large responsabilité.

Prêcheurs de défaitisme

M. Taschereau — C'est bonnet blanc, bonnet blanc. C'est l'opposition qui passe son temps à dire que nous ne payons pas nos dettes, ni les intérêts dus.

Mais d'autre part, on nous demande de payer le loyer, le manger, des pensions à celui-ci et à celui-là, des assurances, etc... Je prends la pleine responsabilité de ce que je vais dire. Si vous continuez cette politique, vous allez mener la province à la ruine. Vous êtes des précheurs de défaitisme et pas autre chose, quand vous dites que les classes souffrent, parce que le gouvernement ne paie pas ses dettes. On nous dit que nous aurions dû devenir, mais si nous nous sommes retardés d'emprunter c'est à la demande du gouvernement fédéral qui voulait lancer son dernier emprunt. Et c'est à cause de cela que nous avons dû, par exemple, retarder notre emprunt de \$9,000,000 de deux mois.

A découvert de \$22,000,000

Nous avons fait tellement notre possible pour ne pas retarder les paiements, qu'à un moment donné nous avons été à découvert de \$22,000,000 aux banques. Et l'on vient dire que nous ne voulons pas payer les dettes. Mais a-t-on songé que nos revenus diminuent de façon très prononcée, presque jusqu'à dix millions de dollars? Le gouvernement n'a pas une fabrique d'argent, et l'argent qu'il distribue, il le reçoit des contribuables. Nous sommes en face d'un déficit mais vous venez toujours pour tourner le fer dans la plaie.

Je demande aux députés de l'opposition de pas être défaitistes. Nous donnons le meilleur de nous-mêmes et nous avons à faire face à des difficultés énormes. Mais nous adversaires n'hésitent pas à prêcher une doctrine néfaste dans la province. Ceux qui sont responsables des conséquences de cette doctrine et de cette prédiction néfaste, ce ne sera pas le gouvernement.

Mandats spéciaux

Le chef de l'opposition nous a dit et écrit: Pourquoi n'avez-vous pas passé des mandats spéciaux pour payer toutes les dettes en souffrance et il nous cite un mandat spécial de \$20,000 pour le jardin zoologique. Mais il s'agit là d'un travail de chômage auquel le gouvernement fédéral a contribué de moitié et qui a donné de l'ouvrage à des centaines d'employés.

Le chef de l'opposition n'a parlé que du \$20,000 du jardin zoologique, mais à la page 20 des procès-verbaux de la Chambre, il aurait pourtant pu voir qu'au 7 avril, un mandat spécial de \$75,000 a été passé pour payer les primes de défrichement de labour et de résidence aux colons, que le 2 septembre 1932, un autre mandat de \$100,000 a été passé pour chemins de colonisation, que le 13 octobre un autre mandat a été adopté pour aide aux colons sinistrés, que le 10 novembre \$30,000 ont été consacrés à placer des familles de chômeurs que le 10 décembre \$138,000 ont été payés par mandat spécial pour chemins de colonisation. Mais le chef de l'opposition n'a vu que le mandat du jardin zoologique. C'est là la preuve que l'opposition nous prouvait au début de la session, Quant à nous, nous continuerons de faire de notre mieux pour endurer des reproches auxquels nous sommes cependant sensibles.

A Ottawa

Les laitiers comparaissent

A l'enquête du comité d'agriculture de la Chambre des Communes — Le lait de surplus

Ottawa, 14. — Sous la présidence de M. Mark-Cecil Senn, le comité parlementaire de l'agriculture et de la colonisation a repris, ce matin, son enquête sur l'industrie laitière. MM. Frank Cousins, de la "Cousins Dairy", et Fortunat Monette, de la "Perfection Dairy", sont appelés à témoigner, sur recommandation du sous-comité.

M. Frank Cousins, de Montréal, ayant prêté serment, donne lecture du bilan de l'an dernier établi par le comptable de la "Cousins Dairy". Puis il déclare que la compagnie vend 88% de son lait en gros et 12% en détail. Les recettes brutes de 1931 s'élevèrent à \$101,445.88 et les recettes brutes de 1932, à \$114,915.35. Recettes nettes de 1932, \$19,964.22; recettes nettes de 1931, \$16,515.77. L'écart entre le prix coûtant et le prix vendant du lait est 50%: de 37% celui de la crème, et de 40.7% celui des oeufs.

En réponse aux questions des commissaires, le témoin déclare qu'en 1932, la compagnie a acheté 1,894,000 gallons de lait. Sa compagnie assiste aux conférences périodiques auxquelles sont fixés les prix du lait. En 1932, les prix payés aux producteurs furent les suivants: pour l'automne et l'hiver, \$1.35 puis \$1.60. Le premier prix fut déterminé par la surabondance de lait, et le second par sa rareté relative. Il retomba par la suite à \$1.35.

Le prix du lait de surplus fut inférieur, mais il déclare n'en pouvoir indiquer ni la quantité relative à la quantité de lait achetée des fermes, ni son prix exact. Le lait de surplus est celui dont la compagnie n'a pas besoin pour servir sa clientèle.

Détails qu'on ne peut obtenir

Le témoin est suivi de très près sur cette question par le député E. W. Tamm, membre du comité. Il admet qu'en deux mois successifs, mai et juin, le lait fut divisé à peu près, en juillet, en août, en septembre, la même proportion fut gardée. A partir d'octobre et pour les mois d'hiver, le lait de surplus fut en moindre quantité que le lait payé au prix fort, c'est-à-dire celui fixé à la conférence périodique des distributeurs.

La compagnie exige du producteur qu'il lui vende tout son lait. On l'avertit qu'on lui en prendra toute la quantité à tel prix. Le surplus lui est acheté à prix inférieur, c'est-à-dire à prix de surplus. Le prix de surplus est basé sur le prix de vente du beurre ou de la crème, qui exige un traitement plus long et plus compliqué que celui de la simple pasteurisation, soit 30 cents les cent livres, moins 25 cents pour le transport, soit 55 cents net.

M. Tamm demande au président d'exiger de la compagnie la proposition exacte du lait payé au prix faible, c'est-à-dire le lait de surplus et celui payé aux prix de l'association.

M. A.-O. Bertrand, le témoin ne peut indiquer si le prix du lait de surplus est établi par sa compagnie en se basant sur le prix de la crème et du beurre, sur la place de Montréal. Il déclare qu'en tous cas, les distributeurs ne cherchent pas à exploiter, à saigner à blanc les producteurs. Ce qui le prouve c'est que les bénéfices réalisés par sa maison sont plutôt modestes. Elle est indépendante et n'est la filiale d'aucune autre.

En 1914, elle fut organisée en société par actions. M. Ernest Cousins en est le président, son salaire est de \$10,000 par année. Le salaire du témoin, qui agit comme secrétaire et à administrer pour le bien de la province.

M. Duplessis

M. Duplessis répond d'abord à M. Laferté. Nous lui avons dit que le gouvernement n'avait pas payé des dettes criardes à des colons nécessiteux dont c'était le seul revenu. Et il ne l'a pas nié et il ne peut pas le nier, parce que nous l'avons prouvé en blanc et en noir par des documents publiés et par des lettres même du ministre.

Le gouvernement nous dit qu'il va accentuer le mouvement du retour à la terre, aider la colonisation. Cependant, on n'a rien préparé et le gouvernement est tellement anxieux de favoriser la colonisation que cet année on diminue les crédits de la colonisation de \$400,000. L'on vient nous affirmer après cela, et gravement, qu'on fera tellement de colonisation qu'il faudra voler de l'argent par un budget supplémentaire. Si le gouvernement avait un peu plus de vision, si les ministres des travaux publics et de la colonisation avaient plus d'énergie pour exiger de faire payer les dettes criardes, les choses iraient mieux.

Coopération?

Le premier ministre a parlé de coopération. Si quelqu'un a coopéré, c'est bien le chef de l'opposition qui, pendant des semaines, est venu siéger chaque séance, pour constater que le gouvernement n'était pas prêt et qu'on gaspillait l'argent de la province à des folies.

Coopérer, c'est pour nous, collaborer aux bonnes mesures, à la restauration des finances, de l'agriculture et de la colonisation ainsi que des autres départements, mais si le premier ministre entend par coopération, la complicité et le silence, je n'en suis pas.

Le premier ministre n'a pas nié les dettes criardes dues aux colons, aux cultivateurs. Mais il ne répond pas comme un homme qui a quarante années de vie professionnelle, comme un ministre de vingt-sept ans de service, il ne fait que jeter l'insulte à la face de l'adversaire. Je lui abandonne ce moyen. J'aime mieux le rôle de

(Suite à la page 3)

"CASSEZ" CETTE MAUVAISE TOUX

et ce
RHUME DANGEREUX
avec le fameux
Sirop ESKIMO

L'onguent ESKIMO est souverain contre érysipèle, angine, otite, etc.
EN VENTE PARTOUT
CIE ONGUENT ESKIMO
MANSONVILLE, QUE.
Echantillon gratis sur demande

POUSSINS — POULETTES

Leghorns Blanches
Plymouth Rock Barrées
Prix sur demande.
Economie dans l'achat, gros profits par la production, gros oeufs pour la vente; tels sont les avantages que vous procure l'achat de poussins ou poulettes de la
FERME AVICOLE RICHE-LIEU
St-Denis-sur-Richelieu, Qué.

Oeufs frais

Expédiez-nous vos oeufs frais chaque semaine. Nous payons le plus haut prix du marché et faisons de promptes remises.

Laiterie Ferme Saraguay

824, Avenue de l'Épée,
Outremont, Montréal.

POUSSINS A VENDRE

Poussins d'un jour, Plymouth Rock Barré et Rhode Island rouges, provenant de troupeaux approuvés du Québec, ayant subi l'épreuve contre la diarrhée blanche, et contrôlés au nid-trappe. Poules à record jusqu'à 284 oeufs, accompagnées à des coqs R.O.P. pedigree et descendants d'enregistreurs, avec records de 200 à 284 oeufs de 24 à 29 onces à la douzaine. Tous les coqs reproducteurs utilisés sont de 9 à 10½ livres.

Prix des poussins: \$16.00 du cent jusqu'au 10 mai; \$15.00 jusqu'au 1er juin; \$14.00 en juin, 100% de poussins garantis vivants à l'arrivée. Aussi oeufs d'incubation et poussins, pedigree; prix sur demande.

Placez vos commandes sans retard pour vous assurer de l'expédition au temps voulu.

LAURENT NOISEUX,
Aviculteur,
St-Jean-Baptiste de Rouville, Qué.

LA LAITERIE DOMINION Limitée

Tél. AM. 2277

4166 rue Parthenais - Montréal

Demande de bons expéditeurs de lait.

Ecrivez immédiatement pour informations.

paiements qui leur sont dus ajout se font plus tard. Et je dois ajouter qu'il est nécessaire qu'un tel moratoire soit décrété en faveur des propriétaires mal pris et cela sans les obliger à des frais judiciaires élevés.

"Le premier ministre, l'honorable L. A. Taschereau, répondit en disant que le gouvernement a actuellement un projet de ce genre à l'étude, spécifiant, cependant, que ce n'est pas un moratoire. Il expliqua tout le projet du gouvernement, attirant l'attention sur le fait que le moratoire d'Ontario s'applique aux intérêts sur les hypothèques, tandis que le système de Québec ne s'applique qu'au capital.

"Mais si pour cela il faut aller devant la Cour Supérieure, dit M. Bissonnette, ceci ne comportera-t-il pas des frais judiciaires élevés pour les propriétaires?"

"Non, reprit le premier ministre, la requête des propriétaires devant la Cour, pour retarder de tels paiements, sera sous forme de requête sommaire.

"Il ajouta que pendant qu'il existe un moratoire dans la province d'Ontario, la province de Québec se rend compte parfaitement que cela pourrait aider les créanciers aussi bien que les débiteurs. Et nous ne pourrions pas ruiner les créanciers pour aider les débiteurs, dit-il. Nous devons assurer au premier au moins ses intérêts.

"Le projet semble être pratique, dit M. Bissonnette, mais je crains que les frais judiciaires soient élevés.

"Je crois que vous trouverez que Québec va aussi loin que nous pouvons raisonnablement aller, fu la réponse du premier ministre."

Fabricants de sirop d'érable!

Charbon actif qui décolore et purifie positivement les sirops les plus foncés. Produit couramment utilisé dans le commerce et dont les producteurs devraient bénéficier. Envoyez 25 cts pour échantillon.

E. de BREYNE

St-Bruno.

Cité Chamby.

SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND



UN sirop de table pur, nutritif et bon marché. Les enfants en adorent le goût.

THE CANADA STARCH CO. LIMITED, MONTREAL.